



## **BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE CONDÉ « PHOTOCIBLE »**

Par le représentant de la maîtrise d'ouvrage du projet, Green LightHouse  
Développement (GLHD)

Juillet 2022

## Sommaire

Préambule .....	3
<b>I. Les caractéristiques du projet Photocible .....</b>	<b>4</b>
Les porteurs de projet .....	4
Le contexte du projet Photocible .....	5
La réglementation autour du développement d'un projet agrivoltaïque.....	5
Un projet qui s'inscrit dans la transition écologique.....	6
Localisation du projet.....	7
Le projet en quelques chiffres .....	8
<b>II. Dialogue local : enjeux, principes et proposition .....</b>	<b>9</b>
Le contexte local et les enjeux identifiés .....	9
<i>La bonne intégration du projet dans l'écosystème agricole du territoire.....</i>	<i>9</i>
<i>La mise en place d'un dialogue avec les riverains du projet .....</i>	<i>9</i>
<i>Assurer une information complète aux habitants de la commune .....</i>	<i>9</i>
La démarche mise en œuvre, objectifs et calendrier.....	10
<i>Dialogue renforcé avec les acteurs locaux, mise à disposition et développement local .....</i>	<i>10</i>
<i>Calendrier détaillé des rencontres menées dans le cadre de la démarche de développement local .....</i>	<i>11</i>
<b>III. Mise en œuvre de la démarche d'intégration territoriale de Photocible .....</b>	<b>13</b>
Un projet agricole construit collectivement .....	13
L'inclusion des acteurs du monde agricole local dans le développement du projet.....	13
Un dialogue renforcé avec les élus locaux.....	14
<i>Les élus de la commune de Condé.....</i>	<i>14</i>
<i>Les élus des communes limitrophes.....</i>	<i>15</i>
Information et pédagogie auprès des habitants.....	15
<i>Site internet .....</i>	<i>15</i>
<i>Lettres d'informations.....</i>	<i>16</i>
<i>Temps d'échanges.....</i>	<i>16</i>
Concertation avec les riverains autour de l'intégration paysagère.....	17
<i>Les habitations riveraines .....</i>	<i>18</i>
<i>L'entreprise riveraine : les Ateliers Louis Vuitton .....</i>	<i>20</i>
Information auprès de la presse locale .....	21
<b>IV. Les évolutions et enrichissements du projet via la démarche de dialogue local .....</b>	<b>22</b>
Un dispositif d'information adapté aux besoins du territoire.....	22
Un projet agricole conçu pour correspondre aux vocations agricoles et de développement du territoire.....	23
L'intégration paysagère au cœur des préoccupations locales .....	23
<b>V. Conclusion de la concertation volontaire .....</b>	<b>25</b>
Les prochaines étapes .....	25
<b>VI. Annexes.....</b>	<b>26</b>

## Préambule

« Photocible » est un projet agrivoltaïque porté par un collectif éponyme d'agriculteurs céréaliers au lieu-dit La Cible à Condé.

Depuis plusieurs années, ces exploitants font face à des difficultés pour cultiver certaines parcelles de plus en plus soumises aux aléas du dérèglement climatique. Cette situation a pour résultat d'impacter durablement les rendements et donc la viabilité de leur activité.

L'agrivoltaïsme, solution de co-activité de production alimentaire et d'énergie renouvelable leur permettrait d'obtenir les moyens **d'engager leur transition vers d'autres cultures en agriculture biologique** tout en conservant **une partie significative de leur production céréalière traditionnelle**. Elle contribue également à l'atteinte des objectifs régionaux qui ambitionnent une production d'énergie renouvelable couvrant 100% des besoins de la région en 2050<sup>1</sup>.

L'étude de faisabilité du projet Photocible a été confiée en 2019 à la société Green LightHouse Développement (GLHD) spécialisée dans l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs qui souhaitent développer des solutions agrivoltaïques adaptées à leurs contraintes spécifiques tout en s'appuyant sur les filières locales.

L'engagement de GLHD est donc d'être **présent sur l'ensemble du projet** : le financement des études agricoles et agronomiques, environnementales et patrimoniales, techniques et électriques, la préparation des documents réglementaires tels que les permis de construire et autres demandes d'autorisation, l'exploitation et le suivi des installations, la vente de la production d'énergie, le démantèlement et le recyclage.

**L'objet de ce présent bilan de la concertation volontaire est de porter à connaissance du public les modalités d'information et de participation qui ont été mises en œuvre sur le territoire pour présenter, expliquer et améliorer collectivement le projet agrivoltaïque Photocible.**

---

<sup>1</sup> Objectifs détaillés dans le [SRADDET Centre Val-de-Loire](#)

## I. Les caractéristiques du projet Photocible

### Les porteurs du projet

#### Le collectif : Photocible

Photocible est un collectif de 4 exploitants qui ont choisi de développer un projet agrivoltaïque du même nom, au lieu-dit La Cible à Condé.

Agriculteurs céréaliers, ils constataient depuis quelques années des difficultés récurrentes pour cultiver certaines parcelles, sujettes aux aléas climatiques, en particulier les épisodes de sécheresse entraînant une chute des rendements.

L'idée d'un projet agrivoltaïque a été identifiée en 2019 pour répondre à leur objectif : continuer à cultiver leurs parcelles.

Les membres de l'association ont ensuite sélectionné la société bordelaise Green Lighthouse Développement (GLHD) pour les accompagner dans l'étude de faisabilité de cette solution innovante qui consiste à coupler production agricole et d'énergie renouvelable sur des parcelles de grande surface.

Enfin, les agriculteurs, premiers riverains du projet, sont doublement concernés par l'intégration et l'acceptation locale sur le territoire et se sont impliqués dans la démarche d'information et de concertation menée.

#### Le représentant de la maîtrise d'ouvrage : GLHD

La société Green LightHouse Développement est une entreprise bordelaise spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques en synergie avec des exploitants éleveurs et cultivateurs.

L'engagement de GLHD est d'être présent sur l'ensemble du projet : le financement des études agricoles et agronomiques, environnementales et patrimoniales, techniques et électriques, l'organisation des démarches d'information et de participation du public, la préparation des documents réglementaires tels que les permis de construire et autres demandes d'autorisation, l'exploitation et le suivi des installations, la vente de la production d'énergie, le démantèlement et le recyclage. GLHD accompagne aujourd'hui plus de 35 projets en France à la demande de collectifs d'agriculteurs.

Une ingénierie spécifique est mise en œuvre pour chaque projet qui s'exerce à travers une filiale spécialement créée pour supporter tous les coûts de développement et de dialogue avec le territoire.

Le correspondant permanent de la société GLHD pour le projet du collectif Photocible est Sylvain Mouche, chef de projet.

## **Le contexte du projet Photocible**

Depuis 2019, les agriculteurs et GLHD ont travaillé ensemble à la définition et au développement de la ferme agrivoltaïque Photocible. Ce travail de proximité a permis de **fédérer le collectif d'agriculteurs et d'assurer un ancrage local du projet.**

En développant un projet agrivoltaïque céréalier, l'objectif des agriculteurs était double :

- **maintenir une agriculture significative correspondant à leurs savoir-faire sur leurs parcelles**, en installant des infrastructures agrivoltaïques adaptées et pouvant améliorer la quantité d'eau disponible.
- **enclencher une dynamique de transition agricole** sur la totalité de leurs exploitations, fortement impactées par la fluctuation des marchés

Pour s'inscrire dans un changement de pratiques et afin d'assurer l'équilibre économique du projet agricole, il a été décidé de réaliser des cultures en agriculture biologique, plus facilement valorisables en circuit court, dans une réflexion de développement local.

Autour de Photocible, les agriculteurs et GLHD ont partagé **la volonté commune de développer un projet intégré au territoire. Pour ce faire, le choix a été de mettre en place un dispositif de concertation et de communication adapté.**

Le collectif et GLHD ont veillé à associer le territoire, en particulier les habitants et les riverains, dans une logique de dialogue et d'ancrage territorial. Ils ont fait le choix d'être accompagnés par l'Agence Tact pour s'assurer d'une exhaustivité dans la prise en compte des enjeux des acteurs locaux et pour mettre en place un dialogue local régulier.

## **La réglementation autour du développement d'un projet agrivoltaïque**

Ce type de projet est soumis à la même réglementation qu'une centrale photovoltaïque classique à savoir :

- une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité environnementale,
- un permis de construire instruit par les services de l'État,
- une enquête publique.

À ces procédures s'ajoutent la réalisation d'une étude préalable agricole, faisant l'objet d'une présentation et d'un avis simple de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), afin justifier de l'opportunité du projet agricole

Le montant de l'investissement est estimé à environ 30 millions d'euros avec le raccordement.

## Un projet qui s'inscrit dans la transition écologique

GLHD accompagne aujourd'hui plus de 35 projets agrivoltaïques en France à la demande d'associations d'exploitants, cultivateurs, éleveurs, qui souhaitent définir et développer des projets de coactivité de production agricole et énergétique les mieux adaptés à leurs contraintes spécifiques.

Le référentiel GLHD répond aux fondamentaux proposés par l'agence de la transition écologique, l'ADEME<sup>2</sup>, attentive à la manière exemplaire de considérer et de développer des projets agrivoltaïques.

**GLHD met cependant un point d'honneur à faire valoir les critères spécifiques qui caractérisent la vision différenciante de GLHD et visent à rehausser le niveau d'exigences au cœur de chaque projet agrivoltaïque :**

- **à visage humain** : GLHD a pour priorité de mettre en œuvre un agrivoltaïsme « à visage humain » privilégiant l'information et l'explication de chaque projet par une concertation continue avec toutes les parties prenantes concernées : exploitants, élus, riverains proches et habitants du territoire, représentants des services de l'État et des chambres d'agriculture, associations, etc.
- **accélérateur de transition** : dans le contexte actuel du développement des énergies renouvelables en France, l'échelle d'un agrivoltaïsme de grande ampleur, installé sur de grandes surfaces composées de plusieurs parcelles exploitées par des collectifs d'agriculteurs, est déterminante. Non seulement dans l'atteinte de l'objectif de 44 GW de production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque en 2028, mais aussi pour favoriser la nécessaire adaptation du monde agricole.
- **non subventionné** : Le modèle économique des projets de GLHD s'appuie sur une contractualisation avec des clients privés, grands consommateurs d'électricité. Ce fonctionnement permet de développer des projets sans fonds publics et sans demander aux exploitants d'assumer les charges liées à l'installation photovoltaïque.
- **pragmatique** : Les défis sont nombreux, et afin de les relever GLHD s'attache à donner aux exploitants les moyens financiers de penser et repenser leur manière de travailler leur terre.
- **« zéro artificialisation zéro déforestation »** : Photocible et GLHD, en tant que membres adhérents de la Fédération Française des Producteurs Agrivoltaïques, s'engagent à se conformer à la raison d'être de la FFPA. Pour la FFPA et l'ensemble de ses membres, l'agrivoltaïsme ne peut faire sens que si la priorité

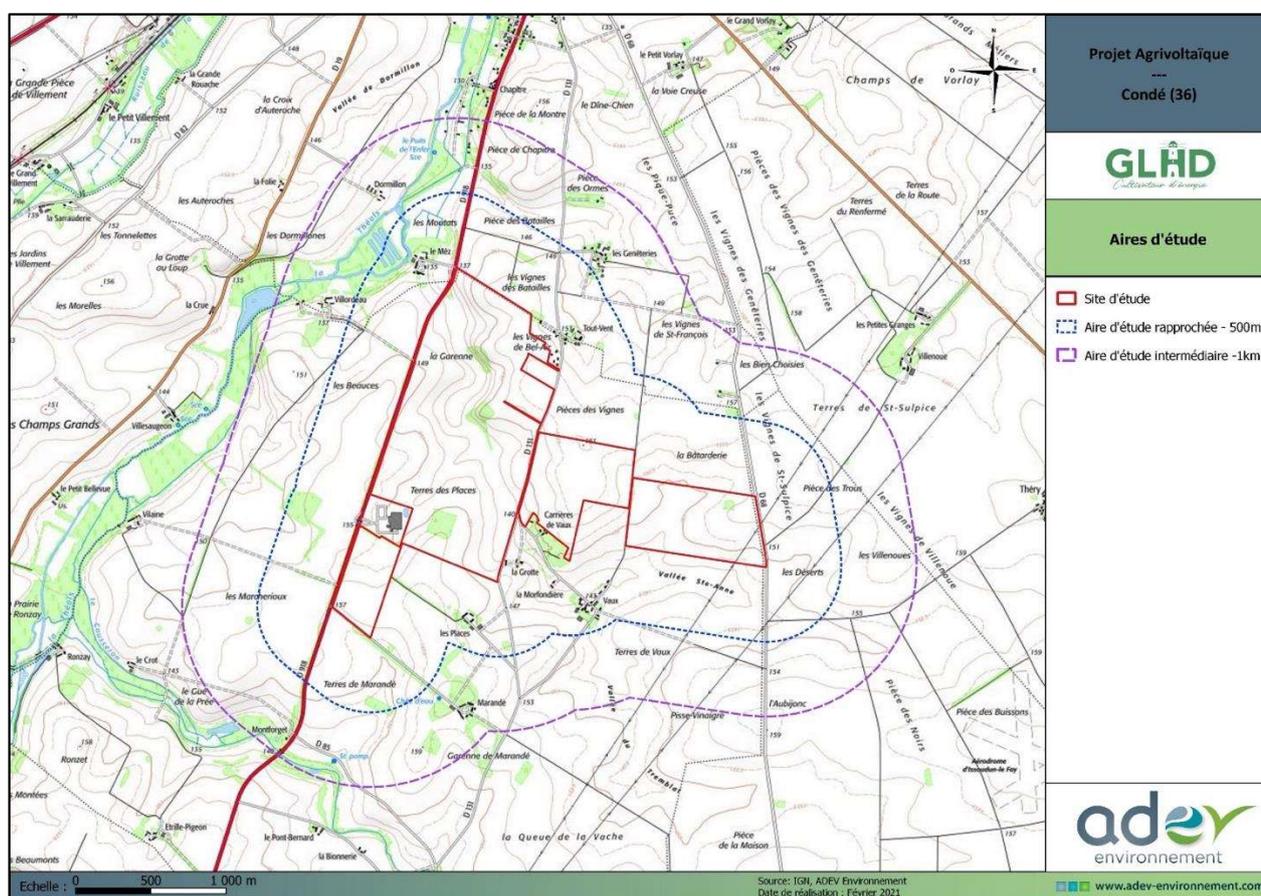
---

<sup>2</sup> Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, par l'ADEME  
Consultable ici : <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/4992-caracteriser-les-projets-photovoltaïques-sur-terrains-agricoles-et-l-agrivoltaïsme.html>

est accordée au foncier agricole et à la réalité du projet agricole sous les panneaux.

### Localisation du projet

Photocible a été imaginé sur la commune de Condé dans l'Indre et plus spécifiquement à proximité du lieu-dit La Cible qui lui a donné son nom. La commune de Condé compte 251 habitants. Les études et la concertation ont été menées sur une surface d'environ 220 hectares.



Aires d'études intermédiaire et rapprochée du site d'étude sous fond de carte IGN (ADEV)

**Le projet en quelques chiffres**

\* 4 agriculteurs

\* 2 sociétés d'exploitation

\* 120ha de cultures en agriculture biologique

\* 70MW de puissance électrique installée

\* 75 000MWh

soit l'équivalent de la consommation de

**15 000 foyers**

## II. Dialogue local : enjeux, principes et proposition

### Le contexte local et les enjeux identifiés

#### *La bonne intégration du projet dans l'écosystème agricole du territoire*

L'agrivoltaïsme étant un nouveau modèle agricole et énergétique, il vient réinterroger les pratiques et habitudes du territoire en la matière. Les deux piliers du projet (une production agricole et une production d'électricité) doivent être conçus en adéquation avec les besoins et envies du territoire.

Sur les terres du projet, les conditions agricoles ne permettaient plus une production agricole significative. Le développement de Photocible permet donc la construction d'un projet agricole de qualité, visant à améliorer la production agricole sur le territoire.

La **démarche d'information et de sensibilisation** spécifique à cette méthode agricole innovante devait permettre d'explicitier les raisons d'être de ce projet et de l'agrivoltaïsme.

En partant de ce constat et dans l'optique de développer un projet agricole cohérent et de territoire, il était essentiel de mener une démarche de concertation associant particulièrement les acteurs du monde agricole.

Au-delà du contexte spécifique à Photocible, les équipes de GLHD s'attachent à concevoir des fermes agrivoltaïques avec un ancrage local fort afin de devenir des acteurs du territoire à part entière.

#### *La mise en place d'un dialogue avec les riverains du projet*

La nouveauté de l'agrivoltaïsme suscite des inquiétudes légitimes, particulièrement de la part des plus proches riverains du site. C'est pour cela que nous avons identifié la nécessité de **mettre en place un dialogue avec les riverains sur le sujet**.

Les riverains autour du site sont :

- Les habitants des lieux-dits Les Places, La Cible, Vaux, La Grotte et Marandé
- L'entreprise Louis Vuitton, installée au lieu-dit Les Places

Habitants et entreprises ne partageant pas les mêmes types de préoccupations, ils ont des expériences du territoire différentes et donc des attentes spécifiques concernant l'intégration locale du projet.

La démarche de dialogue local devait donc **s'adapter aux enjeux différenciés de ces deux types d'acteurs en proposant des modalités de participation spécifiques**.

#### *Assurer une information complète aux habitants de la commune*

Outre l'information et le dialogue rapproché avec les plus proches riverains du projet, il nous a paru essentiel d'informer les habitants de la commune de Condé.

Cette information répondait aux interrogations et préoccupations des habitants dans l'objectif d'assurer une **pédagogie autour de l'agrivoltaïsme** et de **se mettre à l'écoute de leurs besoins en termes d'information et de concertation**.

### **La démarche mise en œuvre, objectifs et calendrier**

#### *Dialogue renforcé avec les acteurs locaux, mise à disposition et développement local*

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire, l'objectif de cette démarche de dialogue local a été d'intégrer les parties prenantes de manière qualitative aux moments clés de définition du projet.

Élus, acteurs économiques, acteurs agricoles, riverains ont autant de préoccupations différentes et légitimes lors de l'arrivée d'un projet sur le territoire. Il était donc essentiel de proposer des modalités et temporalités de rencontres permettant à chacun de soumettre ses points de vigilance.

Les grands principes de la démarche mise en œuvre ont été **de se mettre à disposition**, transmettre **une information transparente**, mettre en place un **dialogue renforcé avec les acteurs du territoire**, et assurer la construction **d'un projet agricole s'inscrivant dans une démarche de développement local**.

La démarche s'est articulée autour de trois piliers :

- Une démarche exigeante de concertation avec le monde agricole ;
- Un dialogue renforcé avec les élus locaux ;
- Une information complète afin de nourrir un dialogue constructif avec les habitants et riverains.

*Calendrier détaillé des rencontres menées dans le cadre de la démarche de développement local*

<b>02 Nov. 2020</b>	Rencontre avec Monsieur LAFOND, Maire de Condé
<b>15 Déc. 2020</b>	Présentation de la démarche auprès du <b>Conseil municipal de Condé et du Président de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts</b>
<b>9 Mars 2021</b>	Présentation de la démarche auprès de <b>la Communauté de Communes de Champagne Boischauts</b>
<b>6 Avril 2021</b>	<b>Délibération favorable au lancement des études</b> par la municipalité de Condé
<b>15 Avril 2021</b>	Présentation de la démarche auprès de <b>Mme LADOIRE Sous-préfète d'Issoudun et M. MERY Secrétaire Général</b>
<b>15 Avril 2021</b>	Présentation de la démarche auprès de la <b>Chambre d'Agriculture départementale</b>
<b>16 Avril 2021</b>	Présentation de la démarche auprès de <b>M. DESCOUT, Président du Conseil Départemental de l'Indre</b>
<b>31 Mai 2021</b>	Rencontre de la <b>Communauté de Communes de Champagne Boischauts</b> (Président, DGS, Maire de Chouday) avec l'Agence Tact pour évoquer les modalités de concertation,
<b>31 Mai 2021</b>	<b>Focus group n°1 avec les agriculteurs du projet</b>
<b>1<sup>er</sup> Juin 2021</b>	Rencontre de TACT avec M. Lafond (maire de Condé)
<b>10 Juin 2021</b>	Rencontre avec la société Louis Vuitton
<b>14 Sept. 2021</b>	<b>Focus group n°2 avec les agriculteurs du projet</b>
<b>Oct. 2021</b>	Courrier adressé aux maires des communes de Brives, Chouday Condé, Issoudun, Meunet-Planches, Saint-Aubin et Thizay afin de se mettre à disposition et de transmettre quelques exemplaires de la lettre d'information n°1
<b>Oct. 2021</b>	<i>Distribution de la lettre d'information n°1</i>
<b>Oct. 2021</b>	Mise en ligne du <a href="#">site internet du projet</a>
<b>14 Oct. 2021</b>	<i>Balade sur le site du projet pour le grand public</i>
<b>9 Nov. 2021</b>	Rencontre avec le Pôle ENR
<b>Fév. 2022</b>	<i>Réponses aux sollicitations et questions des riverains, transmises via le formulaire de contact du site internet</i>
<b>25 Avril 2022</b>	<i>Atelier avec les riverains autour de l'insertion paysagère du projet</i>
<b>17 Mai 2022</b>	Présentation du projet au <b>Président de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts</b>

<b>17 Mai 2022</b>	Présentation des projets GLHD à Dominique ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional Centre Val-de-Loire
<b>17 Mai 2022</b>	Présentation du projet au <b>Conseil Municipal de la commune de Condé</b>
<b>18 Mai 2022</b>	Présentation des projets GLHD à Mme ENGSTRÖM Préfète de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret
<b>18 Mai 2022</b>	Présentation des projets GLHD à M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre Val-de-Loire du 18 mai 2022
<b>18 Mai 2022</b>	Présentation des projets GLHD à M. Philippe NOYAU, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Centre Val-de-Loire
<b>Juin 2022</b>	Courrier adressé aux maires des communes de Brives, Chouday Condé, Issoudun, Meunet-Planches, Saint-Aubin et Thizay afin de se mettre à disposition et de transmettre quelques exemplaires de la lettre d'information n°2
<b>Juin 2022</b>	<i>Distribution de la lettre d'information n°2</i>
<b>13 Juin 2022</b>	<i>Permanence d'information du projet à la Mairie de Condé</i>
<b>14 Juin 2022</b>	Présentation du projet Photocible à M.Nicolas PAILLOUX, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre
<b>14 Juin 2022</b>	Présentation du projet Photocible à M. François DAUGERON, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre

### III. Mise en œuvre de la démarche d'intégration territoriale de Photocible

#### Un projet agricole construit collectivement

Porté par des agriculteurs locaux et par GLHD, la construction de Photocible a dès le début eu un haut niveau d'engagement autour de la viabilité du projet agricole.

Les nombreuses rencontres entre GLHD et les agriculteurs ont **créé une dynamique de travail collectif** permettant d'aboutir à la création d'un projet sur mesure, correspondant aux savoir-faire et aux ambitions agricoles du territoire.

Rapidement, les agriculteurs ont décidé de cultiver en agriculture biologique les parcelles du projet. Ce choix permettait à la fois **d'entamer une transition agricole** et de cultiver des produits à forte valeur ajoutée.

Afin de maintenir la vocation nourricière des terres et de **capitaliser sur les savoir-faire du collectif**, le choix a été de maintenir une agriculture céréalière sur les parcelles.

Les échanges entre les agriculteurs ont développé et consolidé une habitude de travail collectif. Dans ce cadre, deux *focus group* ont été organisés : ils ont permis de **définir une vision collective partagée du projet et de ses objectifs**.

#### L'inclusion des acteurs du monde agricole local dans le développement du projet

Dans une perspective plus large, il nous semblait essentiel d'aller à la rencontre des acteurs du monde agricole dans leurs diversités : Chambre d'agriculture, intercommunalités, départements, sous-préfecture et région.

Dans cette optique, M. Sylvain Mouche et plus généralement la société GLHD ont menés de nombreuses rencontres afin de s'assurer que **les enjeux et ambitieux de l'agrivoltaïsme soient bien identifiés et compris**.

Ainsi, il a pu expliciter l'ambition agricole portée et recueillir les points de vigilance autour des différentes instances concertées. Forts de ces échanges, nous avons pu concevoir **un projet répondant aux attentes du territoire** : préservation de la vocation agricole des terres, ambitions de production d'énergie renouvelable, intégration locale.

Enfin, le 9 novembre 2021, le projet a été présenté au pôle départemental des énergies renouvelables (pôle EnR). La production agricole céréalière, l'ambition de volume de production d'énergie renouvelable et la démarche de concertation menée ont été appréciés par les membres présents.

## **Un dialogue renforcé avec les élus locaux**

### *Les élus de la commune de Condé*

Lors de l'installation de projet de production d'énergie renouvelable sur le territoire, les élus sont sollicités pour répondre aux interrogations et inquiétudes des habitants. Ce projet associant les enjeux de transition énergétique et agricole, il était susceptible de solliciter fortement les élus.

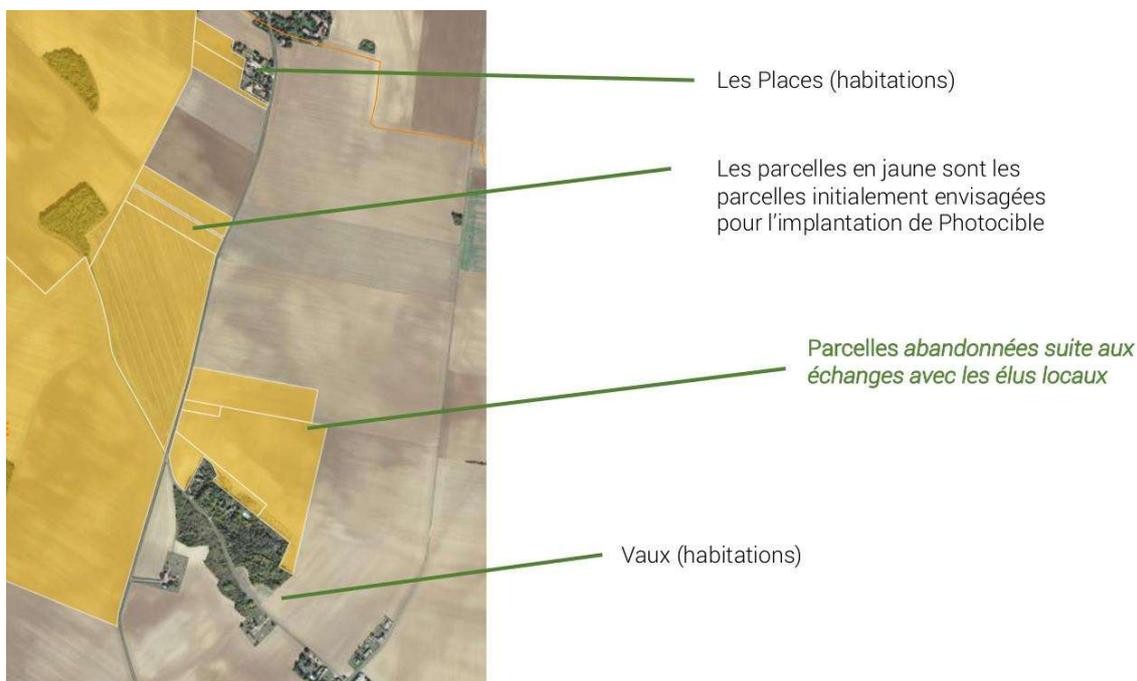
Afin d'anticiper cela, et de **créer un climat de collaboration constructive**, des **échanges réguliers ont été menés avec M. Lafond, Maire de Condé et son conseil municipal**, pour que tous partagent un même niveau de connaissance.

Ainsi, et **avant d'initier toute démarche sur le territoire**, GLHD a préconisé aux agriculteurs d'organiser une rencontre avec Monsieur le Maire de Condé afin de l'informer de la réflexion en cours sur sa commune et de lui proposer de réaliser une intervention devant son conseil municipal.

Ce rendez-vous a eu lieu le 02/11/2020 et a permis d'organiser une présentation lors du conseil municipal suivant du 15/12/2020. Lors de cet échange, les grands principes de l'agrivoltaïsme, du processus de développement et le sujet spécifique de la concertation ont été abordés. Compte tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie du COVID 19, il a été proposé de réaliser une concertation adaptée en conséquence.

La présentation au conseil municipal a donné lieu à une délibération favorable à l'unanimité pour la poursuite du développement du projet en date du 20/04/2021 avec des recommandations sur des parcelles à ne pas intégrer au projet. Ainsi, le conseil municipal a signalé la nécessité d'éviter les parcelles situées au Nord du lieu-dit Vaux afin **d'éviter l'encerclement de certains hameaux**.

Par la suite, les échanges fréquents ont permis de rester en phase avec la vie locale et **d'adapter l'emprise et les caractéristiques du projet selon les retours des élus locaux**.



**Parcelles abandonnées suite aux échanges avec les élus de Condé**

### *Les élus des communes limitrophes*

Afin d'assurer une information complète des élus des communes limitrophes de Condé, les supports d'information du projet leur ont également été transmis par courrier. Ainsi, GLHD et les agriculteurs se tenaient à disposition des municipalités limitrophes pour présenter Photocible et répondre aux interrogations.

### **Information et pédagogie auprès des habitants**

Souhaitant se mettre à disposition des habitants et riverains du projet, GLHD a mis en place **un dispositif d'information adapté aux exigences du territoire.**

Ce dispositif s'est articulé autour de temps de rencontres et de la diffusion de supports d'informations disponibles à tous (diffusion en boîte aux lettres, en ligne, et mise à disposition en mairie).

### *Site internet*

Le **site internet<sup>3</sup> a été mis en ligne en octobre 2021** afin de diffuser une information complète sur le projet. Il a permis de présenter les principes de l'agrivoltaïsme, les principales

---

<sup>3</sup> Site internet Photocible disponible en ligne sur [agrivoltaisme-photocible.fr](http://agrivoltaisme-photocible.fr) et en annexes, p.28

caractéristiques agricoles et énergétique, de mettre à disposition les comptes-rendus des rencontres organisées et les supports distribués. Un formulaire de contact était intégré sur ce site pour que toute personne le souhaitant puisse solliciter les porteurs du projet. Ce formulaire de contact a été utilisé une seule fois entre octobre 2021 et juin 2022.

Le site internet a été actualisé aux étapes clés du projet dans une logique de transparence de la démarche.

Depuis sa mise en ligne, le site internet a été visité 54 fois.

### *Lettres d'informations*

Les lettres d'informations<sup>4</sup> ont été diffusées avant les temps de rencontres, afin d'inviter les habitants à y participer. L'objectif de ces lettres d'information était de **garantir la disponibilité de l'information pour tous les habitants du territoire** et de les **informer des évolutions dans la définition du projet**.

Elles ont été distribuées sur tout le territoire communal (131 foyers) et envoyées aux mairies des communes limitrophes (Brives, Chouday, Issoudun, Meunet-Planches, Saint-Aubin Thizay) qui pouvaient ainsi les mettre à disposition de leurs administrés. Elles ont également été envoyées aux Ateliers Louis Vuitton pour permettre un accès à l'information des employés de la structure.

Les lettres d'information ont été imprimées à 700 et 600 exemplaires, afin de permettre une distribution de l'information sur le territoire local.

### *Temps d'échanges*

Il était essentiel de proposer aux habitants des temps d'échanges dédiés afin d'expliquer le principe de l'agrivoltaïsme et le projet Photocible, mais aussi de répondre aux interrogations et inquiétudes des habitants.

La **balade du projet**<sup>5</sup> s'est tenue au lieu-dit Les Places, le 14 octobre 2021, et avait pour objectif de présenter l'agrivoltaïsme, le projet agricole envisagé et le résultat des études menées sur site. Une vingtaine de personnes étaient présentes, principalement les riverains du site, qui ont exprimé des interrogations que nous avons pu traiter dans le cadre d'une concertation dédiée.

La **permanence d'information publique** s'est tenue le 13 juin 2022. Il était important pour GLHD et le collectif d'agriculteurs de présenter Photocible dans sa version actualisée aux habitants et riverains le souhaitant. Les habitants du territoire ont été conviés par une lettre d'information distribuée sur la commune<sup>6</sup>. Aucun habitant ne s'est rendu à cette permanence d'information publique.

---

<sup>4</sup> Lettres d'informations disponibles en annexes, p.32 et p.83

<sup>5</sup> Compte-rendu détaillé de la balade du projet disponible en annexes, p.34

<sup>6</sup> Lettre d'information n°2, disponible en annexes, p.83

Les moyens d'information déployés ont permis à GLHD et au collectif Photocible de se mettre à disposition des habitants afin de pouvoir apporter des réponses à leurs interrogations et les **impliquer dans la définition du projet s'ils le souhaitent**. Les échanges avec le grand public ont **mis en lumière la nécessité de travailler sur l'intégration paysagère avec les plus proches riverains**.

### **Concertation avec les riverains autour de l'intégration paysagère**

La zone identifiée pour l'implantation de ce projet est située le long de la Route de la Châtre, entre le bourg de Condé et Issoudun. Dans ce périmètre, plusieurs types de riverains ont été identifiés :

- les habitations des lieux-dit suivants : Les Places, La Cible, Vaux, La Grotte, etc) ;
- Les Ateliers Louis Vuitton, implantés le long de la route de la Châtre.

Il nous a paru essentiel de traiter spécifiquement les enjeux de chaque type de riverains.

Les attentes et préoccupations des habitants et de l'entreprise riveraine étaient principalement **liées à l'intégration paysagère**.

### *Les habitations riveraines*

Les habitants des lieux-dits précités et de la commune de Condé ont été conviés à une rencontre et balade sur le site du projet en octobre 2021.

Afin d'organiser au mieux cette rencontre, ils ont reçu à leur domicile **une lettre d'information n°1 la première semaine d'octobre 2021**, qui a également été distribuée sur l'ensemble du territoire communal. Cette lettre d'information<sup>7</sup> présentait les principales caractéristiques agricoles et énergétiques de Photocible, le calendrier des échanges envisagés et permettait de se mettre à disposition des riverains en transmettant une adresse mail de contact et l'adresse du site internet.

Pour la distribution de ce document, nous avons souhaité faire appel à une association locale de réinsertion. Nous avons été informés de problèmes de distribution par certains riverains et par M. Lafond, Maire de Condé. Après échange avec M. Lafond, l'association a procédé à **une deuxième distribution plus tardive**.

La balade de projet du 14 octobre 2021 a réuni une vingtaine de riverains et habitants des communes limitrophes, qui ont pu rencontrer les agriculteurs et GLHD afin **d'échanger autour de Photocible**. Cet événement a permis de répondre aux questions et préoccupations des uns et des autres, notamment liés à **l'intégration paysagère du projet**<sup>8</sup>.

Suite à cette rencontre, les riverains ont été recontactés spécifiquement **afin de participer à un atelier sur ce thème**<sup>9</sup>. Cet atelier s'est tenu le 25 avril.

Les 8 riverains présents le 25 avril habitent les hameaux Les Places, Les Carrières et Vaux. Ils ont ainsi pu faire part de leurs souhaits en termes d'aménagement paysager et ont tout particulièrement souhaité **implanter des haies aux endroits identifiés comme ayant un impact paysager potentiellement fort**. Des haies bocagères composées d'essences locales seront ainsi implantées sur l'ensemble de la partie Est du site.

Dans une logique de préservation de la zone tampon entre le projet et le hameau les Places et afin de créer un masque paysager dense, l'atelier a permis de prendre l'engagement **d'implanter un verger dans cette zone tampon**.

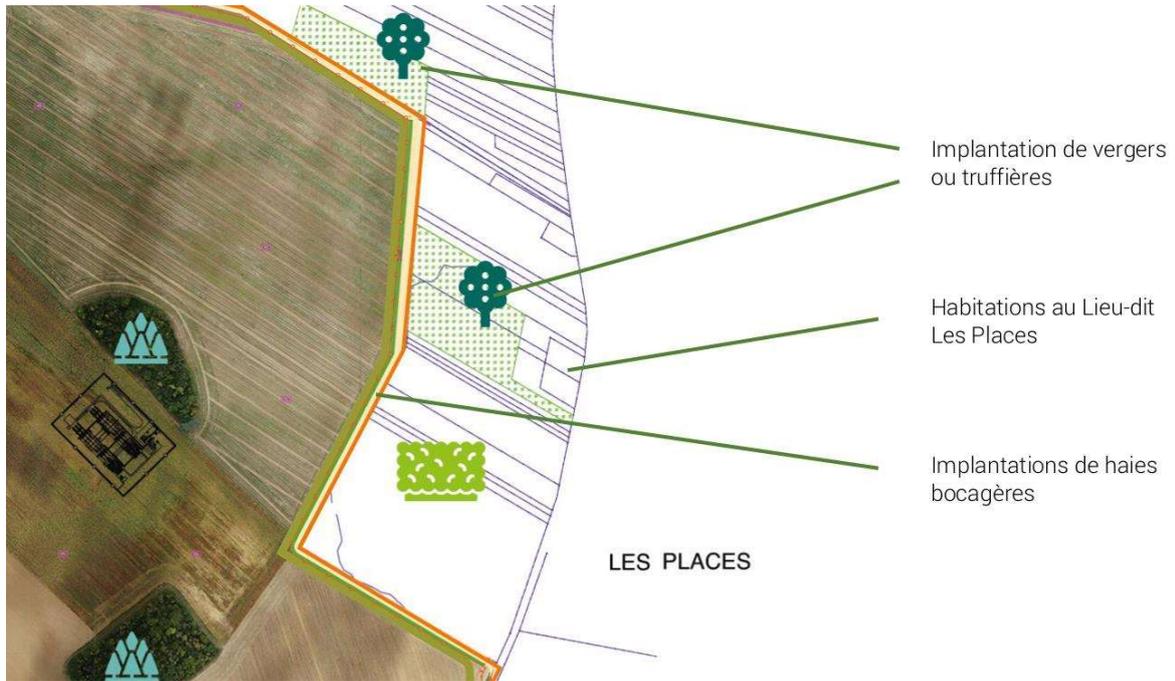
Vous retrouverez page suivante une carte des principaux aménagements garantissant l'intégration paysagère du site, selon les lieux-dits concernés.

---

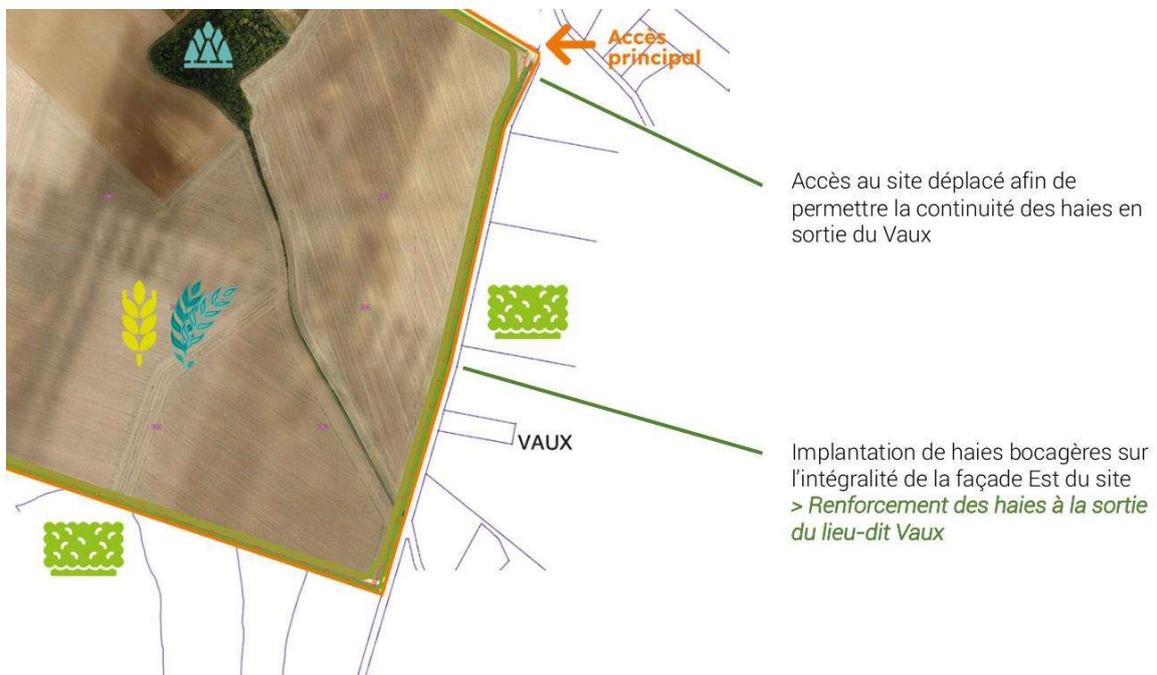
<sup>7</sup> Lettre d'informations n°1 disponible en annexes, p.32

<sup>8</sup> Compte-rendu détaillé de la balade du projet disponible en annexes, p.34

<sup>9</sup> Compte-rendu de l'atelier paysager disponible en annexes, p. 48



Aménagements concernant l'intégration paysagère depuis le **lieu-dit Les Places**



Aménagements concernant l'intégration paysagère depuis le **lieu-dit Vaux**

### *L'entreprise riveraine : les Ateliers Louis Vuitton*

Les **Ateliers Louis Vuitton** ont été associés à la démarche d'information et de concertation pour entamer un **dialogue autour de l'intégration paysagère**. Avec cet acteur majeur du territoire, nous avons identifié dès le début du projet plusieurs éléments nécessitant un échange renforcé :

- Un potentiel **encercllement de l'usine** si le projet agrivoltaïque s'implantait sur toutes les parcelles identifiées ;
- Une inquiétude sur **l'évolution des conditions de travail des salariés, bénéficiant d'une luminosité particulière**. En effet, un pan du bâtiment est un mur-fenêtre qui garantit un environnement de travail optimal. Légitimement, l'entreprise avait donc des craintes et interrogations sur l'impact visuel de la ferme agrivoltaïque.

Pour échanger sur ces enjeux très tôt dans le développement du projet, GLHD a rencontré les équipes de Louis Vuitton à plusieurs reprises.

Dans un premier temps, M. Sylvain Mouche et M. David Portales ont rencontré les représentants nationaux de l'entreprise afin de leur **expliquer l'agrivoltaïsme** et de **répondre à leurs interrogations** notamment sur les possibilités de réverbération des structures photovoltaïques et sur l'impact que ces dernières pourraient avoir auprès de leurs salariés.

Les échanges se sont poursuivis entre la direction des Ateliers Louis Vuitton de Condé, et GLHD afin de proposer la meilleure intégration paysagère autour du site. Elles ont permis de définir :

- une **implantation de haies renforcées** face aux fenêtres de l'atelier ;
- un **aménagement paysager** dans la zone tampon entre les Ateliers Louis Vuitton et le projet agrivoltaïque ;
- **l'abandon des parcelles au sud de l'usine actuelle**, afin d'éviter l'encercllement de la structure.

Le dialogue autour de l'intégration paysagère a fait évoluer le projet et entretenu une **relation de transparence et de confiance avec cet acteur économique du territoire**. Les échanges ont également suscité une réflexion autour de l'alimentation du site en énergie solaire renouvelable qui se poursuit actuellement.



### **Aménagements concernant l'intégration paysagère depuis Les Ateliers Louis Vuitton**

#### **Information auprès de la presse locale**

Dans le cadre du processus de concertation, il n'avait pas été prévu initialement de démarche spécifique vis-à-vis de la presse locale. Lors de la balade du projet, nous avons eu l'opportunité d'échanger avec le correspondant de la Nouvelle République, M. Rémi SIMONET, qui a écrit un article publié le 17/10/2021<sup>10</sup>. Un nouvel échange sera envisagé entre le dépôt des autorisations et avant l'enquête publique afin de l'informer du dépôt des autorisations et du processus d'instruction.

---

<sup>10</sup> Article de presse disponible en annexes, p.46

## IV. Les évolutions et enrichissements du projet via la démarche de dialogue local

La démarche d'information et de concertation menée au cours du développement a contribué à **l'élaboration d'un projet agricole et énergétique de territoire**. Chaque acteur a pu trouver sa place dans le dispositif en adéquation avec ses attentes et besoins.

Les apports principaux de la démarche sont les suivants :

- La construction d'un projet agricole ancré territorialement, en agriculture biologique et permettant une valorisation en circuit-court.
- Un périmètre adapté en concertation avec les habitations et entreprises voisines.
- Une intégration paysagère sur mesure avec la plantation de 6 000 ml de haies bocagères.

L'information transmise aux habitants de la commune et aux communes limitrophes n'a pas donné lieu à des sollicitations au-delà du cercle des riverains. Les porteurs de projet se sont tenus à disposition et ont fait le constat que le projet **ne suscitait pas d'interrogations à une échelle plus large**.

### Un dispositif d'information adapté aux besoins du territoire

Le dispositif d'information grand public déployé est venu répondre aux attentes et besoins des habitants.

La première session d'information en octobre 2021 avait pour objet **d'identifier les préoccupations et besoins du territoire** en la matière. Les échanges ont été exigeants et ont permis de répondre aux questions des riverains : cohabitation des structures photovoltaïques et des cultures, intégration paysagère, étapes de développement, etc.

Les riverains souhaitant s'impliquer dans le développement et la conception du projet ont été **identifiés et recontactés** pour traiter de leurs enjeux spécifiques.

Suite à cette rencontre, nous avons reçu peu de sollicitations via les moyens mis à disposition. À l'approche du dépôt du dossier à la préfecture, il était essentiel de proposer un nouveau temps de rencontre et d'échanges, en reprenant les mêmes modalités d'invitation. Ce temps, sous forme d'une permanence d'information, était programmé le 13 juin 2022 à la Mairie de Condé. Aucun habitant ou riverain ne s'est présenté à cette permanence

d'information, malgré la diffusion d'une invitation sous la forme d'une lettre d'information en amont<sup>11</sup>.

### **Un projet agricole conçu pour correspondre aux vocations agricoles et de développement du territoire**

L'agrivoltisme repose sur la construction de projets agricoles intégrés sur leurs territoires et suscitant une dynamique de transition agricole. Il est donc essentiel de mener un **travail approfondi de collaboration** sur le sujet, et ce, à plusieurs échelles afin d'impliquer une diversité d'acteurs agricoles. Photocible a permis cette collaboration :

- En premier lieu, la **co-construction du projet menée par le collectif d'agriculteurs** a institué une nouvelle dynamique de travail vertueuse et engageante.
- À plus grande échelle, l'information et la concertation des acteurs du monde agricole à l'échelle départementale et régionale a été une volonté forte. Il était nécessaire de **porter les valeurs de transition énergétique et agricole défendues par GLHD** à une autre échelle afin d'assurer la **pérennité de l'intégration du projet agricole dans son environnement**.

### **L'intégration paysagère au cœur des préoccupations locales**

L'implantation de Photocible sur le territoire a suscité des interrogations, notamment sur la manière dont la ferme agrivoltaïque pourrait modifier et impacter le paysage autour du site.

Soucieux de prendre en compte ces préoccupations, GLHD a mené une démarche volontariste pour **garantir une intégration paysagère qualitative du projet**.

Ainsi, la société GLHD a pris l'initiative de réaliser des photomontages supplémentaires depuis les Ateliers Louis Vuitton, afin de qualifier plus précisément les enjeux relatifs au cadre de travail des employés.

L'atelier du 25 avril, consacré aux impacts paysagers depuis les plus proches habitations, a permis de préciser les attentes des riverains en la matière.

La prise en compte de ces enjeux se traduit par :

- **L'implantation de vergers** pour fournir des masques visuels depuis les lieux avec une co-visibilité importante.
- La **plantation de haies sur toute la façade Est du site**, et le renforcement de ces haies en sortie du hameau du Vaux et depuis les Ateliers Louis Vuitton.
- **L'abandon des parcelles** situées au Nord du hameau du Vaux et au Nord des Ateliers Louis Vuitton.

---

<sup>11</sup> Les modalités de diffusion de cette invitation sont détaillées p.16

- Le **déplacement des accès au site**, afin de garantir une continuité paysagère.

Lors de l'atelier avec les riverains du 25 avril 2022, l'accès au site avait été déplacé sur la façade est, au sud du projet. Suite à des échanges complémentaires et individualisés avec les riverains du site, cet accès a finalement été déplacé au nord de la façade est.

Les apports de la démarche de concertation sur l'insertion paysagère sont nombreux et ont répondu aux attentes exprimées par les riverains en la matière.

## V. Conclusion de la concertation volontaire

À l'approche du dépôt du dossier en préfecture, ce bilan **retrace les engagements pris par le collectif d'agriculteurs et GLHD depuis 2019** pour assurer la prise en compte des avis, remarques et propositions formulés par les acteurs locaux lorsqu'ils ont été sollicités et/ou rencontrés. Il sera mis en ligne sur le site internet et à disposition du public à la mairie de Condé sous format papier.

Les moyens déployés pour informer et impliquer les acteurs du territoire ont été conséquents et ont permis **d'aboutir au dépôt d'un projet concerté**. La concertation mise en place a tout particulièrement mobilisé les acteurs du monde agricole.

Les moyens déployés en direction du grand public ont révélé que **le projet suscite peu d'intérêt au-delà du cercle des plus proches riverains**. La participation est restée restreinte comme en témoigne par exemple la permanence organisée. Nous pouvons donc considérer que les éléments d'informations fournis ont permis de répondre en grande partie aux interrogations que pouvaient se poser le grand public.

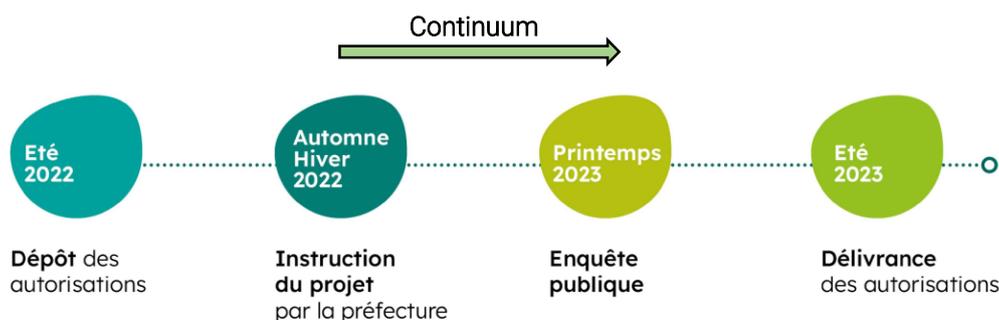
**Aujourd'hui, la phase de concertation est officiellement clôturée depuis le 13 juin 2022 avec la réalisation de la permanence en mairie et Photocible rentre dans une phase d'instruction administrative avec le dépôt des autorisations en juillet 2022.** L'instruction administrative porte sur les caractéristiques techniques des projets agricole et énergétique. **Les réflexions autour de l'intégration du projet dans son environnement, de la valorisation de la production à l'échelle locale, auront quant à elles l'opportunité de se poursuivre.**

De ce fait, **la démarche d'information et de concertation ne s'arrête pas**. Le site internet avec les informations du projet reste accessible et permet de contacter les porteurs du projet à tout moment afin de maintenir un continuum de concertation d'ici à l'enquête publique. Ce continuum est proposé à toutes les parties prenantes pour partager de nouvelles contributions, avis et commentaires soit par email à [contact@photocible-agrivoltaisme.fr](mailto:contact@photocible-agrivoltaisme.fr) ou par courrier à GLHD Technopole Montesquieu 1 Allée Jean Rostand, 33650 Martillac.

**Le dialogue exigeant avec les acteurs du territoire se poursuivra, en préparation de l'enquête publique puis, tout au long de la vie du projet.**

En effet, la ferme agrivoltaique Photocible a pour ambition de **devenir un acteur de la vie locale à part entière** et proposera vente à la ferme, événements conviviaux, etc.

### Les prochaines étapes



## VI. Annexes

Site internet du projet, octobre 2021 - consulté le 22 juin 2022 - <https://agrivoltaisme-photocible.fr/>



Accueil L'agrivoltaïsme Le projet La concertation FAQ Contact

## LE PROJET D'AGRI- VOLTAÏSME DE CONDÉ

### EDITO

Agriculteurs céréaliers à Condé, nous portons un projet agrivoltaïque au lieu-dit La Cible, en partenariat avec GLHD. Pour nous, il s'agit de développer ensemble une solution pour valoriser durablement certaines de nos parcelles, de plus en plus difficiles à cultiver. Nous vous souhaitons une agréable découverte du projet, à bientôt !

#### Chiffres clés

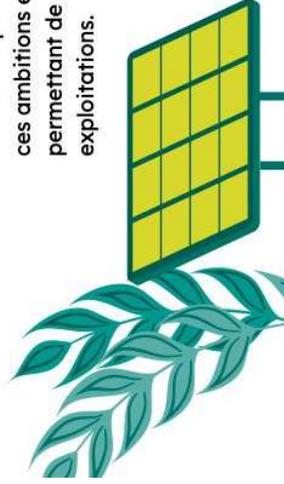
- \* 120 ha de cultures en agriculture biologique
- \* 75 000 MWh soit l'équivalent de la consommation de 15 000 foyers
- \* 70 MW de puissance électrique installée
- \* 6 000 m de haies

## UN PROJET POUR L'INNOVATION AGRICOLE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'agrivoltatisme permet de conserver une agriculture significative et innovante associée à une production d'énergie solaire sur une même parcelle.

Le projet permet de lier préservation des cultures et réflexion autour de la transition énergétique.

Photocible permet aux agriculteurs de répondre à ces ambitions et de porter un projet collectif leur permettant de contribuer à la pérennité de leurs exploitations.



*Les études de concertation*

## UN PROJET AGRICOLE SUR MESURE

Les réflexions menées avec le collectif d'agriculteurs et les acteurs du monde agricole ont permis de concevoir un projet agricole ambitieux où l'ensemble des surfaces seront cultivées en agriculture biologique.

Le projet de production d'électricité est conçu en **complémentarité du projet agricole**. Ainsi, les structures photovoltaïques seront implantées pour **répondre aux besoins des cultures** : luminosité, humidité au sol, passage des machines agricoles, etc.

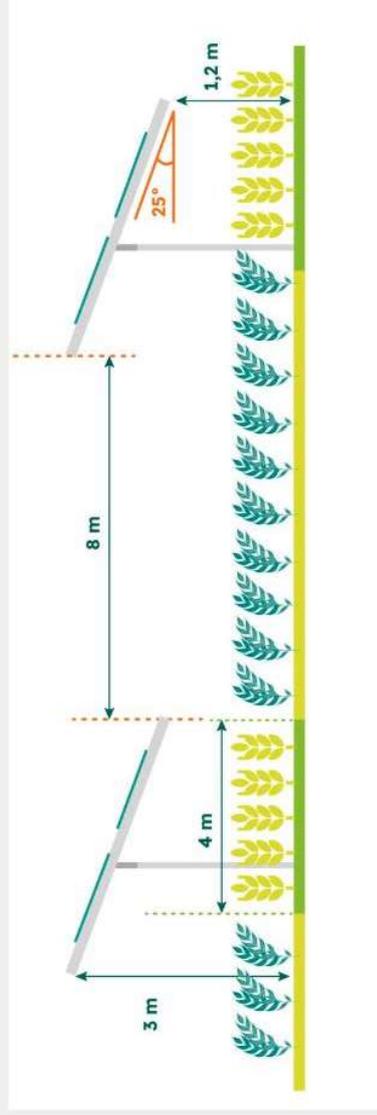


Schéma d'implantation du projet

## Courrier adressé aux mairies des communes limitrophes, octobre 2021



À l'attention de Monsieur Le Maire, Madame La Maire,

Objet : Projet agrivoltaique – Photocible sur la commune de Condé

Monsieur Le Maire, Madame La Maire

Nous sommes un groupe d'agriculteurs qui avons souhaité nous lancer dans un projet agrivoltaique sur la commune de Condé au lieu-dit La Cible. Accompagnés par la société GLHD, spécialisée dans ce domaine, nous avons imaginé ce projet nommé **Photocible** afin de participer au double défi de la transition agricole et énergétique de notre territoire.

Aujourd'hui, les contours du projet se précisent grâce aux résultats des différentes études entreprises. Soucieux de développer ce projet en toute transparence nous avons missionné l'agence TACT, spécialisée dans la communication, pour mener une démarche d'information et de concertation auprès des riverains, du grand public et des élus.

Conformément au dispositif de concertation souhaité, nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint la première lettre d'information du projet. Volontairement, nous vous avons envoyé plusieurs exemplaires que vous pourrez partager avec les membres de votre conseil ou certains de vos administrés. Nous vous invitons également à parcourir le site internet dédié [www.agrivoltaisme-photocible.fr](http://www.agrivoltaisme-photocible.fr) qui sera complété régulièrement et dans lequel vous pourrez également retrouver une copie numérique des différents supports d'informations.

Enfin, nous avons voulu organiser une rencontre sur le futur site du projet, sous la forme d'une balade, le mercredi 13 octobre de 16h à 18h30 afin de présenter personnellement notre projet aux personnes intéressées. Dans la mesure de vos possibilités, nous serons ravis de vous compter parmi nous.

Afin d'anticiper au mieux la logistique, de vous apporter des informations complémentaires, nous nous tenons à votre entière disposition afin de vous présenter le projet et aux coordonnées suivantes : [contact@photocible-agrivoltaisme.fr](mailto:contact@photocible-agrivoltaisme.fr) / 02 53 35 40 04.

Nous vous prions de croire, en l'expression de nos sincères salutations.

Le collectif d'agriculteurs et GLHD

## Lettre d'information n°1, octobre 2021

- Invitation à la balade du projet

### UNE INNOVATION AGRICOLE AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE

Pour le territoire, ce projet est source de retombées financières : IIFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises et Réseaux), la taxe d'aménagement, ou encore la taxe foncière sur les propriétés bâties, viennent abonder les ressources de la commune, de l'intercommunalité et du Département, et donc bénéficient à l'ensemble des habitants. La production d'énergie locale du projet agrivoltaïque contribue à la transition énergétique sur le territoire.

*La concertation autour du projet :  
mode d'emploi*

GLHD et les agriculteurs sont soucieux de présenter et d'échanger autour de leur projet avec les habitants et acteurs du territoire.

Ainsi, une démarche d'information et de concertation est proposée. Les fruits de ces rencontres permettront d'enrichir le projet, afin que celui-ci soit le plus adapté à son environnement et aux attentes locales.

Pour en savoir plus, plusieurs outils sont à disposition :

**NOUS VOUS INVITONS À VENIR NOUS RENCONTRER  
LE MERCREDI 13 OCTOBRE DE 16H À 18H30.**

Nous vous proposons également une balade commentée, départ 16h30. L'occasion d'échanger avec les exploitants sur le terrain et poser toutes vos questions !

Si vous souhaitez participer à la balade, merci de vous inscrire sur : [contact@photocible-agrivoltaisme.fr](mailto:contact@photocible-agrivoltaisme.fr) ou par téléphone au 02 53 35 40 04



DES LETTRES  
D'INFORMATION

Elles sont réalisées pour vous venir au courant des avancées du projet lors des étapes importantes.



LE SITE INTERNET  
DU PROJET

Il permet de retrouver toutes les informations clés et de nous contacter via le formulaire dédié. [www.agrivoltaisme-photocible.fr](http://www.agrivoltaisme-photocible.fr)

**PHOTOCIBLE**  
Projet agrivoltaïque de Condat

N'hésitez pas également à nous contacter :  
[contact@photocible-agrivoltaisme.fr](mailto:contact@photocible-agrivoltaisme.fr)  
ou par téléphone au 02 53 35 40 04.

Nous restons à disposition pour toutes questions.



*Un projet  
agricole  
d'avenir*

**Agriculteurs créateurs à Condat, nous portons depuis maintenant plus d'un an un projet agrivoltaïque au lieu-dit La Cible, en partenariat avec GLHD.** Pour nous, il s'agit de développer une solution pour valoriser durablement certaines de nos parcelles, de plus en plus difficiles à cultiver.

La mise en œuvre d'unités de production photovoltaïques nous permet ainsi d'imaginer un projet agricole d'avenir, **associant des cultures en agriculture biologique et une production d'énergie solaire.**

Aujourd'hui, le projet se précise. À travers cette première lettre d'information, nous tenions à vous présenter les éléments clés, les motivations qui nous ont conduit dans cette aventure et les étapes à venir avant de finaliser le dossier.

**Nous souhaitons enrichir ce projet collectif** grâce aux échanges avec toutes les personnes de notre territoire : professionnels des mondes agricole et énergétique ou non !

Pour favoriser la mise en place de ce dialogue, **nous vous invitons à une rencontre sur le site du projet et à une balade commentée, le mercredi 13 octobre 2021, à 16h30 au lieu-dit Les Places.**

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons une agréable lecture.

Les agriculteurs du projet PHOTOCIBLE

**\* Qui sommes-nous ?**

**GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT** est une société française spécialisée dans l'aménagement de projets agrivoltaïques.

Son équipe d'horizons divers accompagne les agriculteurs qui souhaitent mener à bien ce type de projet, permettant d'assurer notre transition agricole et énergétique.

**QUATRE AGRICULTEURS**, voisins de parcelles, se sont rapprochés afin de réfléchir à une meilleure valorisation de leur outil de travail, d savoir leur terres agricoles.

L'agrivoltaïsme est la solution qui leur a semblé la plus ambitieuse. Pour la mener à bien il ont choisi de se regrouper sous un nom : Photocible.

**GLHD**  
Département de l'Angoumois

**PHOTOCIBLE**

Credits photos : Photocible, GLHD, Stock - Conception : agence TACT

## PHOTOCIBLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

### \* L'agrivoltaïsme, késako ?

Il s'agit d'associer sur une même parcelle :

#### PRODUCTION AGRICOLE + PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE

Les panneaux photovoltaïques protègent les cultures et permettent de poursuivre une activité agricole tout en produisant de l'électricité verte. **L'objectif est de favoriser l'émergence de nouveaux projets agricoles.**

**Le projet se situe au lieu-dit La Cible, sur la commune de Condé.** Il a été imaginé sur des parcelles céréalières dont les rendements ne cessent de diminuer face aux sécheresses et conditions climatiques de plus en plus difficiles.

Ainsi, les agriculteurs concernés ont souhaité trouver des alternatives pour faire face à ces difficultés. La mise en place de panneaux sur ces parcelles, ayant des faibles capacités de rétention d'eau, permettra de réduire l'évapotranspiration et d'augmenter les rendements.

Afin de pouvoir encore mieux valoriser les parcelles, les agriculteurs ont choisi de s'orienter vers **des productions en agriculture biologique en partie transformée à la ferme et commercialisable en circuit court.**

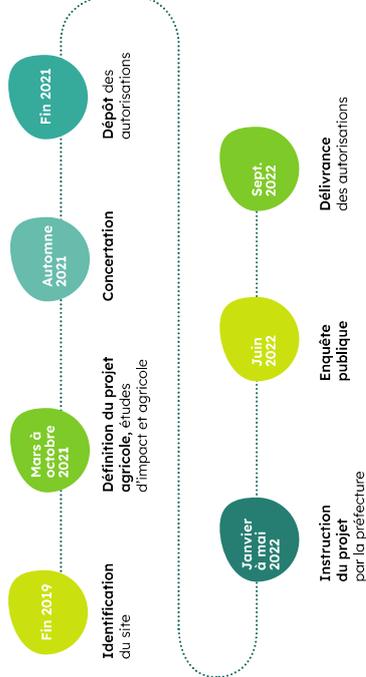
### Chiffres clés

- \* **150 ha** de zone d'étude
- \* **1 collectif** d'agriculteurs
- \* **80 MW** de potentiel
- \* **20 000** foyers alimentés en électricité



## LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET

**La construction d'une ferme agrivoltaïque est soumise à une réglementation stricte.** Son autorisation est délivrée par le Préfet après instruction par différents services du dossier et la réalisation d'une enquête publique.



### \* Pourquoi développer un tel projet ?

J'ai repris l'exploitation familiale il y a maintenant plus de 5 ans. Je cultive du blé, de l'orge, des lentilles, du lin et des pois, de plus en plus vulnérables aux changements climatiques.

Aujourd'hui nous cherchons à changer nos pratiques.

Le projet agrivoltaïque nous permettra d'utiliser le soleil pour faire pousser nos plantes mais aussi pour produire de l'énergie. Les retombées générées nous permettront de pérenniser nos exploitations et d'investir dans de nouveaux moyens de production plus durables.

Antoine, agriculteur





## SYNTHÈSE – BALADE COMMENTÉE DU 13 OCTOBRE 2021

*Dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Condé, porté par un collectif d'agriculteurs rassemblés sous le nom de « Photocible » et par la société de développement Green LightHouse Développement (GLHD), un dispositif d'information et de concertation a volontairement été mis en place avec l'appui de l'agence de concertation Tact.*

*Les objectifs poursuivis par ce dispositif sont d'informer et d'associer les parties prenantes au développement de ce projet afin de construire un projet cohérent avec les attentes du territoire. Pour les atteindre plusieurs outils ont été mis en place notamment :*

- Un site internet
- Une lettre d'information
- Une balade sur site

*Ainsi, la lettre d'information présentant les principales caractéristiques du projet et invitant les habitants intéressés à participer à une balade commentée sur le projet a été distribuée à l'ensemble des habitants de Condé. Les maires des communes limitrophes ont également été invités.*

*Cette balade commentée visait à présenter les principales caractéristiques du projet à l'étude, recueillir les points de préoccupations des habitants et répondre à leurs différentes questions. Ce temps d'échange s'est déroulé sur les parcelles concernées par le projet. Un stand d'information avait été installé à cet effet et un temps de présentation a été proposé à partir de 16h30. Dans le champ, les agriculteurs ont installé de la rubalise et des poteaux pour permettre de visualiser la dimension des panneaux photovoltaïques envisagés et leur espacement.*

### **Intervenants :**

- Le collectif d'agriculteurs de Photocible
- Sylvain Mouche, chef de projet Green Lighthouse Développement
- Fanny Bousquet, consultante Agence Tact
- Ayla Cunningham, consultante Agence Tact

Christian Lafond, le maire de Condé, était également présent.

Une vingtaine d'habitants ont répondu présents. Ce compte-rendu entend synthétiser les échanges qui ont eu lieu et les éléments de réponses apportés.



**PRISE DE VUE - LES PARTICIPANTS À LA BALADE DU 13 OCTOBRE DEVANT LE TRACTEUR ET LA RUBALISE SYMBOLISANT LA TAILLE DES PANNEAUX**

## **PRÉSENTATION DE PHOTOCIBLE**

Le projet est porté par un collectif d'agriculteurs qui a sollicité la société Green Lighthouse Développement (GLHD) pour les accompagner dans le développement du projet. GLHD développe le projet agricole et énergétique, accompagne les agriculteurs et finance le projet. Les agriculteurs travaillent collectivement pour imaginer et faire vivre le projet agricole.

Les agriculteurs réunis derrière le projet Photocible sont agriculteurs céréaliers sur la commune de Condé et sont voisins de parcelles. Ils rencontrent des difficultés à cultiver les terres concernées par le projet. Les parcelles sont argilo-calcaires et ont une faible réserve utile en eau. Très caillouteuses et relativement difficiles à cultiver, elles ont des rendements faibles, notamment avec l'augmentation des épisodes de sécheresse. Face à ces éléments de constat, et à la volatilité des prix qui fragilise les exploitations agricoles, les agriculteurs ont recherché des alternatives pour mieux cultiver ces terres.

Les structures photovoltaïques installées apporteront de l'ombre aux cultures et les protégeront des fortes chaleurs. Elles vont également permettre de limiter l'évaporation de l'eau et favoriser l'humidité sous les panneaux. En effet, l'objectif de ce projet est de permettre aux cultures de mieux pousser sur ce sol qui ne retient pas suffisamment l'eau.

Enfin, les recettes issues de la production électrique vont venir sécuriser une partie des revenus des exploitations, les pérenniser et contribuer à la modernisation des pratiques et des outils de production. Pour chaque exploitant, les parcelles qui accueilleront les structures agrivoltaïques ne représenteront qu'une partie de leur surface globale mais elles permettront d'influer durablement sur toutes leurs surfaces.

## LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES DE PHOTOCIBLE

### Les études menées

Lors du développement de ce type de projet, la première étape est de définir une large zone d'étude. Cette zone, d'environ 150ha sur la commune de Condé, se réduit au fur et à mesure des résultats et des contraintes identifiées par les études. Ainsi, la zone d'implantation finale est bien moins étendue que la zone d'étude initiale.

Parmi les études menées, les inventaires de la faune et de la flore sont déterminants pour la délimitation du projet. Sur le site de Photocible, seule la préservation des bois parsemant les parcelles et accueillant différentes espèces d'oiseaux et d'insectes a été mise en évidence. Ils seront bien évidemment conservés.

Il n'a pas été identifié de zones humides sur les parcelles concernées.

### Qui autorise un projet agrivoltaïque ?

À la fin des études, lorsque le projet est finalisé, un dossier de demande de permis de construire est adressé aux services de la préfecture. Un dossier est également déposé auprès de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) qui rend un avis, conformément au décret 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L.112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime, s'appliquant à tous les projets de travaux, d'ouvrages, ou d'aménagements, susceptibles d'impacter l'économie agricole.

Pour autoriser ou non le projet, les services chargés de son traitement portent une attention toute particulière au projet agricole. Le projet agricole est le plus important car il est au cœur d'un projet agrivoltaïque, qui doit être conçu pour s'adapter aux cultures et permettre une activité agricole significative. Après une enquête publique, les autorisations seront délivrées par la préfecture.

### Les cultures envisagées

Le projet agricole consiste à continuer de cultiver des céréales et légumineuses tout en permettant la conversion des surfaces en agriculture biologique. Ce choix répond à plusieurs objectifs :

- Engager les exploitations dans la transition agricole,
- Investir dans des cultures à plus forte valeur ajoutée,
- Améliorer la valorisation des produits,
- Transformer les produits à la ferme,

Dans le principe, des bandes de cultures dites principales alterneront avec les panneaux. Sous ces derniers, des cultures de type couvre sol seront également réalisées pour éviter que les parcelles soient envahies par des mauvaises herbes et pour permettre le développement des insectes auxiliaires des cultures.

Les rotations principales envisagées sont : céréales, luzerne, légumes secs.

### Le potentiel de production

La ferme agrivoltaïque installée aura un potentiel de production d'environ 80MW soit l'équivalent de l'alimentation en électricité de 20 000 foyers.

Les structures photovoltaïques envisagées pour Photocible sont des structures fixes posées sur des monopieux, cette solution technique permet de faciliter la mécanisation et de maximiser la surface exploitable. Elles feront entre 2,6m et 3m de haut. La partie la plus basse sera comprise entre 0,80 et 1,2 m à partir du sol. Les rangées de structures seront espacées, de 8m à 10m, pour permettre le passage des machines agricoles.

## Le calendrier du projet

Les étapes d'un projet agrivoltaïque sont les suivantes :

- 1) Rencontre des agriculteurs, identifications des besoins et qualification du projet
- 2) Présentation de la démarche auprès des élus municipaux et obtention d'une délibération de principe pour le lancement des études de faisabilité
- 3) Étude d'impact et étude préalable agricole
- 4) Dépôt des demandes d'autorisation
- 5) Enquête publique
- 6) Décision préfectorale

Actuellement, le projet est en cours de finalisation avant le dépôt des dossiers de demande d'autorisation.

## Les questions posées et les réponses apportées

Les questions posées par les riverains sont en **gras**, les réponses apportées par les intervenants sont en *italique*.

### Faune et flore

**Qu'est-ce qui va arriver aux animaux présents sur site ?**

*Les clôtures qui vont être installées permettront le passage de petit gibier. Les autres espèces présentes sur le site (avifaune et insectes) pourront aller et venir. Le gros gibier identifié sur le site sera déplacé.*

**Comment la vie se développe-t-elle sous les panneaux (faune et flore)**

*Le principe de l'agrivoltaïsme est d'associer les deux types de production (agricole et énergétique) sur une même parcelle. Les structures photovoltaïques sont sélectionnées pour répondre aux besoins des cultures (irrigation, lumière, etc.).*

*Les cultures poussent donc normalement entre et sous les panneaux.*

### Projet agricole

**La pluviométrie est-elle si mauvaise que cela à Condé ?**

*Oui, la pluviométrie est basse à Condé. À cela vient s'ajouter les difficultés de culture liées à la nature du sol.*

**Quelles cultures vont être mises sous les panneaux ?**

*Les rotations envisagées sont : céréales, luzerne, légumes secs. L'idée est de commencer avec ce plan de rotation, et d'adapter selon les conditions réelles.*

**Quel type de culture sera faite sur la parcelle restante à proximité immédiate des habitations ?**

*La parcelle à proximité des habitations sera également cultivée en agriculture biologique.*

**Pourquoi un projet agrivoltaïque et pas un projet d'agroforesterie, qui s'intégrerait mieux dans le paysage ?**

*Ce sont deux types de projets très différents. Pour Photocible, l'enjeu principal est d'apporter une solution aux épisodes de sécheresse et au problème de réserve en eau.*

*Si le choix de l'agroforesterie avait été fait, il y aurait eu une forte concurrence hydrique entre les arbres et les cultures.*

*Dans le cadre de Photocible, il est primordial de pouvoir justifier de la viabilité agricole du projet, ce qui a été déterminant dans la conception du projet agricole.*

**Pourquoi ne pas avoir choisi de mettre des moutons sous les panneaux plutôt ?**

*Les agriculteurs de Photocible ne sont pas des éleveurs ovins. Des projets d'installation d'un éleveur ovin lors de l'installation d'une ferme agrivoltaïque existent et GLHD en a développé.*

*À Condé, ce n'est pas le projet car il n'y a pas d'agriculteurs qui souhaitent se diversifier vers l'élevage ovin.*

### **Pourquoi avoir fait le choix d'un projet aussi grand ?**

*Ce projet d'énergie renouvelable n'étant pas subventionné, il est nécessaire de réfléchir à son équilibre économique. Les coûts de raccordement sont fixes et ne varient pas selon la production d'électricité. Il faut donc amortir ce coût et l'augmentation de la surface permet d'augmenter la production d'énergie.*

### **Production d'énergie**

**Où va l'électricité produite ? Quel sera le poste de raccordement ? Quel est l'itinéraire prévu pour le raccordement ?**

*Le trajet exact de raccordement n'est pas encore défini, car il dépend du gestionnaire de réseau RTE. Le réseau sera enterré en bordure de voirie.*

*Le raccordement se fera à priori sur le poste de Villement, à côté d'Issoudun.*

### **Emplacement et accès**

**Quel est l'emplacement envisagé pour le poste-source ?**

*L'emplacement pour le poste-source n'est pas encore défini. Ce qui est envisagé pour le moment est de l'installer derrière les bois, afin de bénéficier d'un masque paysager naturel et de se rapprocher du poste de Villement.*

**Quel est la distance entre les panneaux et la route ?**

*La distance entre les panneaux et la route sera de 25m.*

### **Structures photovoltaïques**

**Comment fonctionne le recyclage des panneaux photovoltaïques ? Où sont-ils produits ? D'où proviennent les matériaux ?**

*95% d'un panneau photovoltaïque se recycle. Les panneaux photovoltaïques constitués à base de silicium cristallin et d'aluminium sont en effet recyclables.*

*Source : L'éco-organisme Soren, spécialisé dans le recyclage des modules photovoltaïques, (agréé par les pouvoirs publics).*

*Actuellement, toutes les cellules photovoltaïques sont produites en Asie. L'assemblage avec le cadre en aluminium se fait en France.*

*D'ici l'installation de Photocible, il est possible que le marché ait évolué.*

**Quel pourcentage du sol est occupé par les panneaux photovoltaïques ?**

*Les panneaux photovoltaïques seront posés sur une infrastructure avec des monopieux, ce qui permet une emprise au sol très réduite. En proportion, 35% des surfaces seront occupées par les panneaux photovoltaïques. Une partie des terres sous les panneaux seront cultivables.*

**Quel bruit vont faire les panneaux ? (Pluie, vent, etc)**

*Lors de la phase d'exploitation, qui correspond à la majorité du temps de vie, la centrale solaire n'a pas d'impact sonore significatif. Seuls les onduleurs (dispositifs électroniques) peuvent émettre un léger bruit. Or, ils fonctionnent uniquement la journée et sont placés à*

*l'intérieur de la centrale au plus près des panneaux, et cela dans le respect de la très stricte réglementation française en la matière. En dehors de la phase d'exploitation du parc, c'est dans des phases limitées dans le temps qu'il pourrait y avoir génération de bruit : construction, maintenance et démantèlement. Par conséquent, une attention sera portée à minimiser la gêne sonore pendant ces opérations.*

### **Où seront placés les onduleurs ?**

*Le plan du site n'étant pas finalisé, nous ne savons pas encore où seront placés les onduleurs. Les onduleurs peuvent émettre un léger bruit, le plan du site sera donc élaboré en conséquence pour les éloigner des habitations et éviter le bruit.*

**Est-ce que la présence des panneaux photovoltaïques va augmenter le risque que la foudre s'abatte sur la commune ? Il y a déjà un endroit qui reçoit quasi systématiquement de la foudre derrière le lieu-dit Les Carrières.**

*Les études d'impact ont pour objectif d'identifier précisément les impacts potentiels du projet, si besoin le risque foudre pourra être maîtrisé par des parafoudres.*

### **L'arrivée du projet agrivoltaïque aura-t-il un impact sur le microclimat local ?**

*Non, cela n'aura pas d'impact sur le climat local.*

### **Est-ce qu'il y a un risque d'éblouissement avec la réverbération de la lumière ?**

*Non. Le rayonnement réfléchi, qui pourrait constituer une gêne pour les usagers des voies de circulation et les habitants, est faible. En effet, dans les panneaux photovoltaïques se situent des capteurs qui absorbent très fortement la majeure partie des rayons du soleil. Ils sont alors piégés et ne peuvent éblouir aux alentours. La réverbération peut être également atténuée en réalisant un traitement antireflet des cellules solaires. Enfin, l'implantation de haies par secteur, adaptée aux sensibilités paysagères, va permettre de limiter au maximum un potentiel miroitement.*

### **Qui s'occupe du démantèlement à l'expiration du bail ?**

*GLHD paie une taxe à Soren, l'organisme chargé du recyclage des structures photovoltaïques en France.*

*À l'expiration du bail, GLHD doit rendre les parcelles dans leur état initial et se charge donc du démantèlement. Soren est missionné pour le recyclage des structures photovoltaïques.*

## **Insertion paysagère**

### **Pourquoi installez-vous des clôtures ? Quelle hauteur ?**

*Des clôtures de 2m seront installées pour sécuriser le site.*

**Si le site est clôturé, où va être l'entrée du site ? (Côté route de la châtre ou côté Les Places)**

*L'entrée du site n'est pas encore définie. A priori, pour faciliter le travail des agriculteurs et limiter la gêne pour les riverains à Les Places, l'entrée principale sera plutôt installée Route de la Châtre.*

### **Quels masques paysagers sont prévus pour les habitants des Carrières et des Places ?**

*Nous avons bien entendu que l'installation de haies et de masques paysagers est une priorité pour les riverains. L'objectif des échanges était justement d'identifier les points de sensibilité.*

*Le dessin exact des masques paysagers n'est pas finalisé mais sera adapté pour prendre en compte ces préoccupations.*

### **Qui finance, plante et entretient les haies ?**

*La société GLHD financera l'implantation des haies et leur entretien.*

### **Calendrier du projet**

#### **Combien de temps vont durer les travaux ?**

*Les travaux sont plutôt rapides pour ce type de projet, car il s'agit principalement d'assemblage. Les câbles seront enterrés dans le champ. À titre d'exemple, pour un projet similaire de 70 hectares, les travaux ont duré 1 mois et demi.*

*Pour ce projet, nous pouvons imaginer une durée de travaux entre 4 et 6 mois.*

#### **Qu'est-ce qui est prévu pour préserver la route pendant les travaux ? Si la route est abîmée, sera-t-elle remise en état et par qui ?**

*Les modalités d'accès au chantier et de remise en état des routes ne sont pas encore définies. Ce point de préoccupation sera bien pris en compte lors de la conception du calendrier et de la méthodologie des travaux. Les remises en état éventuelles seront à la charge de GLHD.*

#### **Quand seront mis en service les panneaux photovoltaïques si le projet est autorisé par la préfecture ?**

*Si le projet est autorisé par la préfecture, les panneaux photovoltaïques pourront être mis en service à partir de 2025. Il ne sera pas possible de les raccorder au réseau électrique avant cette date.*

#### **Quelle est la durée de vie des panneaux photovoltaïques ? et du projet ?**

*Les structures photovoltaïques ont une garantie constructeur de 30 ans. Les panneaux seront démantelés à l'expiration du bail emphytéotique (40 ans). Ils seront entièrement retirés pour laisser les terres dans l'état initial.*

## Retombées locales et financement

Qui sont les financeurs du projet ? À partir de quand le projet est-il rentable pour eux ?  
Et à partir de quand est-il rentable pour les agriculteurs ?

La société GLHD finance le projet. L'investissement nécessaire est estimé à 300 000€ par mégawatt raccordé.

L'actionnaire principal de GLHD est EDF renouvelables. La société est également associée au fonds d'investissement Macquarie. Pour financer ce projet, plusieurs actionnaires interviendront, dont des banques.

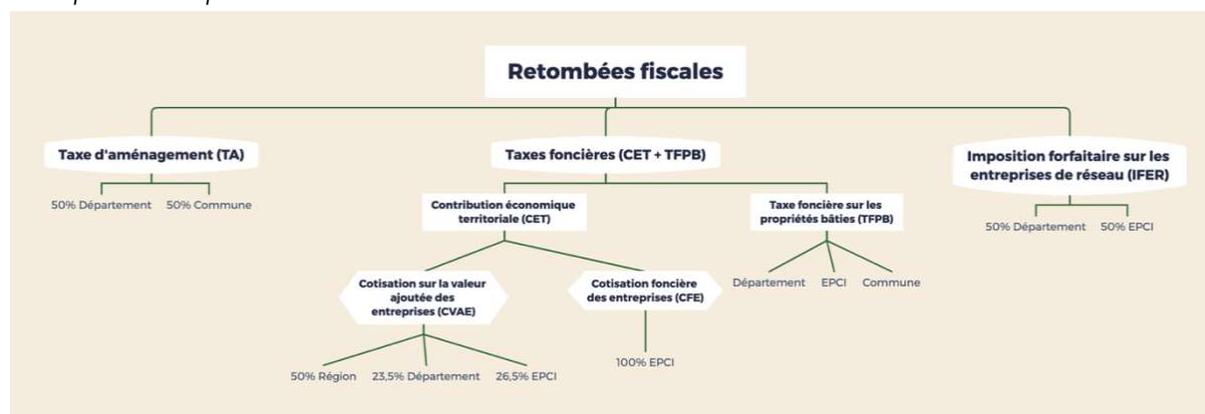
Pour les financeurs, Photocible commencera à être rentable après 34-35 ans d'exploitation puisque ce projet n'est pas subventionné.

Comment sont répartis les retombées financières entre les agriculteurs, la commune et l'intercommunalité ?

### Retombées fiscales

L'installation d'une ferme agrivoltaïque est équivalente à l'installation d'une entreprise sur le territoire. Elle doit donc payer des taxes et impôts notamment aux collectivités territoriales. Le schéma ci-dessous explique les différentes retombées fiscales et la proportion reversés à chaque collectivité.

Les sommes exactes seront calculées par rapport au projet définitif, car elles sont liées à la capacité de production installée.



SCHEMA DE LA REPARTITION DES RETOMBÉES FISCALES DE LA FUTURE FERME AGRIVOLTAÏQUE PHOTOCIBLE.

### Les loyers

Les agriculteurs perçoivent des recettes sur les parcelles occupées par les structures photovoltaïques qui leur permettent notamment de pérenniser leurs exploitations et d'amorcer une transition agricole.

### La compensation agricole

L'occupation de terrains agricoles est strictement réglementée. Pour compenser la proportion de terres agricoles non-cultivables, la société GLHD doit financer des mesures

*de compensation agricole. Ces mesures peuvent être définies à l'échelle locale avec les agriculteurs du secteur. Elles doivent être collectives et bénéficier au monde agricole sur le territoire.*

*Si les mesures de compensation agricole ne sont pas définies localement, les fonds peuvent être versés directement à la Chambre d'Agriculture de l'Indre, qui les utilisera pour financer des projets sur le territoire.*

### **Est-ce que l'arrivée de Photocible va créer de l'emploi localement ?**

*L'objectif lors d'un tel projet est effectivement de valoriser les savoir-faire du territoire. Pour les études avant implantation, GLHD a privilégié le travail avec un bureau d'étude de la région et un géomètre local.*

*Si le projet est autorisé par la préfecture, il est probable que les travaux soient réalisés par un prestataire de la région également. Pour l'entretien et la sécurité du site, GLHD fera appel à des entreprises locales.*

*Le projet permettra également de pérenniser les exploitations agricoles présentes sur la commune et de développer de nouveaux marchés générateurs d'emplois.*

### **Quel impact pour le prix des maisons ?**

*Le marché immobilier est par définition fluctuant. A ce jour, aucune corrélation entre l'installation de structures photovoltaïques et une dévaluation immobilière n'a été faite.*

## Synthèse

Les échanges avec les habitants ont été riches pour les agriculteurs et les équipes de GLHD. Cela nous a permis de noter les points de préoccupation des plus proches riverains concernant l'arrivée de Photocible. Nous avons ainsi noté les points suivants :

**Intégration paysagère** : les personnes présentes ont fait part de leurs inquiétudes concernant la visibilité des panneaux depuis leurs habitations.

**Entrée principale du site** : le site étant clôturé, les habitants du hameau Les Places ne souhaitent pas que l'entrée principale du site soit à proximité de chez eux, car cela générerait un fort trafic.

**Parcelles en bordure du hameau** : les habitants du hameau Les Places souhaiteraient que l'exploitation des parcelles situées directement en bordure de hameau soit en agriculture biologique. Ils aimeraient également que les parcelles ne soient jamais concernées par l'implantation de structures photovoltaïques.

Au regard de ces échanges, les agriculteurs et les équipes de GLHD souhaitent prendre les engagements suivants pour la suite du projet :

GLHD s'engage à réfléchir à l'intégration paysagère du projet en concertation avec les riverains **afin de réduire l'impact visuel des structures photovoltaïques depuis les hameaux adjacents** (Les Places, Vaux, La Grotte). La plantation de haie est une solution qui sera privilégiée

GLHD s'engage à **installer l'entrée principale du site côté Route de la Châtre**.

Les agriculteurs s'engagent à **cultiver la parcelle à proximité du hameau Les Places en agriculture biologique**.

Ce compte-rendu sera transmis aux participants de la balade ayant laissé leur adresse mail. Il sera également mis en ligne sur le site internet du projet [www.agrivoltaisme-photocible.fr/](http://www.agrivoltaisme-photocible.fr/).

## Annexes

<b>Site internet du projet, octobre 2021 .....</b>	<b>27</b>
<b>Courrier adressé aux mairies des communes limitrophes, octobre 2021 .....</b>	<b>30</b>
<b>Lettre d'information n°1, octobre 2021.....</b>	<b>31</b>
<b>Balade sur le site du projet, 14 octobre 2021 .....</b>	<b>33</b>
<b>Article de la Nouvelle République, 18 octobre 2021 .....</b>	<b>45</b>
<b>Atelier d'insertion paysagère, 25 avril 2022 .....</b>	<b>46</b>
Invitation aux riverains du projet .....	46
Compte-rendu de l'atelier d'insertion paysagère .....	47
<b>Courrier adressé aux mairies des communes limitrophes, juin 2022 .....</b>	<b>81</b>
<b>Lettre d'information n°2, juin 2022.....</b>	<b>82</b>

## Article de la Nouvelle République, 18 octobre 2021

< Condé

+

### A Condé, dans l'Indre, un projet agrivoltaïque de 150 hectares alarme les habitants de la commune

Publié le 17/10/2021 à 06:25 | Mis à jour le 17/10/2021 à 06:25



Les riverains s'inquiètent notamment de la pollution visuelle causée par ce projet.

© Photo NR

---

L'annonce, cette semaine, de la création d'un parc agrivoltaïque de 150 hectares, à Condé, a fait naître chez de nombreux habitants de vives inquiétudes.

---

La tonnelle blanche installée au lieu-dit Les Places, à Condé, donne sur des champs à perte de vue. Plusieurs familles sont d'ailleurs venues s'installer ici pour le paysage qu'offre cet endroit. « On a quitté la ville pour élever nos enfants dans ce cadre naturel », raconte un habitant, sa femme poursuit, « on promène notre chien tous les jours, et c'est très agréable de voir les cultures, les champs de blé... ». Si de leur terrasse, l'horizon est pour le moment dégagé, dans leurs esprits, il commence peu à peu à

s'assombrir.

Car sous cette tonnelle, un plan expose aux riverains l'avenir de ces 150 hectares.

#### Un parc d'une capacité de 80 mégawatts

Mercredi, une réunion d'information s'est déroulée à destination de la population pour expliquer un projet quasiment inédit dans le département. Depuis plus d'un an, quatre agriculteurs céréaliers de Condé, tous voisins de parcelles, se sont rapprochés afin de réfléchir à une valorisation de leurs terres agricoles. Antoine Bonnet, exploitant agricole est l'un des agriculteurs à l'origine de ce rassemblement : « Dans ces champs, nous sommes face à des terres à faible rendement. C'est de l'argilo-calcaire très moyen, assez caillouteux, donc l'idée pour nous, c'est de valoriser ces parcelles qui deviennent de plus en plus difficiles à cultiver ». Antoine Bonnet et les trois autres agriculteurs se sont rapprochés d'une société française, Green lighthouse développement, spécialisée dans l'aménagement de projets agrivoltaïques. Que sait-on de ce projet pour le moment ? Il est qualifié d'agrivoltaïque, synonyme d'une combinaison sur une même parcelle d'une production agricole à une production d'électricité solaire. Selon la société Green lighthouse, les panneaux voltaïques, qui devraient s'étendre sur une zone de 150 hectares, protégeraient les cultures et permettraient de poursuivre une activité tout en produisant de « l'électricité verte ». D'une capacité de 80 mégawatts, l'équivalent de 20.000 foyers alimentés en électricité, ce projet financé notamment par EDF et le fonds d'investissement Macquarie devrait coûter aux alentours des 25.000.000 d'euros. Le parc sera totalement clôturé, chaque panneau sera soutenu par un monopieu, permettant aux agriculteurs de cultiver sous ce dernier. Sylvain Mouche, chef de projet chez Green lighthouse, assure que « ces panneaux photovoltaïques sont recyclables à 95 % ». À ce jour, le projet se précise car le dépôt des autorisations doit se faire à la fin de l'année 2021. S'il n'est pas retoqué par la préfecture, les autorisations devraient être délivrées en septembre 2022.

#### à chaud

##### Les riverains attendent des précisions

La discussion a été musclée, mais les échanges sont restés cordiaux entre les habitants et les agriculteurs, accompagnés de la société Green lighthouse. Plusieurs sujets légitimes ont pu être développés durant cette réunion. Pollution visuelle, conséquences sur le prix de l'immobilier, impact sur la faune, retombées financières du projet. Sur ce dernier point, les agriculteurs restent discrets. Le maire de Condé, Christian Lafond, est davantage transparent : « Ils nous ont dit que la commune toucherait 30.000 euros sur les 20 premières années ». Des questions demeurent néanmoins sans réponse, « ça reste encore flou », confie une habitante, méfiante.



Rémi SIMONET  
Journaliste



## Atelier d'insertion paysagère, 25 avril 2022

### Invitation aux riverains du projet<sup>1</sup>



MARTILLAC, Le 19 avril 2022

**Dossier suivi par :**

Sylvain MOUCHE – 06 47 99 56 69 – s.mouche@glhd.fr

Madame, Monsieur,

Plusieurs agriculteurs ainsi que la société GLHD travaillent depuis début 2021 à l'élaboration d'un projet agrivoltaïque au lieu-dit Les Places à Condé.

Durant son élaboration, le projet a fait l'objet d'une présentation des objectifs par une lettre d'information distribuée en octobre 2021 et d'une rencontre sur le terrain le 13 octobre 2021, à laquelle vous avez peut-être participé.

Dans la continuité de cet échange nous avons convenu, à la demande des riverains et des élus présents, d'organiser un atelier afin d'évoquer plus précisément l'intégration paysagère du projet vis-à-vis des hameaux situés à proximité du site.

Par la présente, je souhaite donc vous inviter à une rencontre, qui aura lieu le **lundi 25 avril 2022 à partir de 18h30 à la salle municipale de Condé** afin de pouvoir travailler sur ce sujet spécifique.

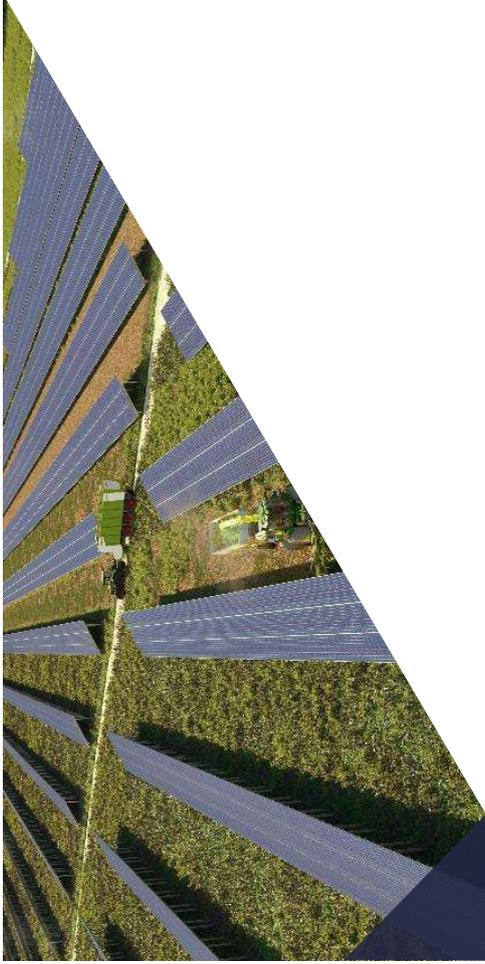
Restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Sylvain MOUCHE  
Chef de projets

Tél. +33 (0)5 56 85 24 21  
Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 Allée Jean Rostand – 33650 Martillac / FRANCE  
[WWW.GREEN-LIGHTHOUSE.COM](http://WWW.GREEN-LIGHTHOUSE.COM)  
SAS au capital de 8 750 € - RCS 835 005 216

---

<sup>1</sup> Liste de contacts transmise par M. Le Maire



# FERME AGRIVOLTAÏQUE DE CONDE (36)

Atelier riverains – 25 Avril 2022



## DÉROULÉ DE L'ATELIER

1. Le projet
2. Le diagnostic paysager
3. Les principes d'intégration
4. Temps participatif





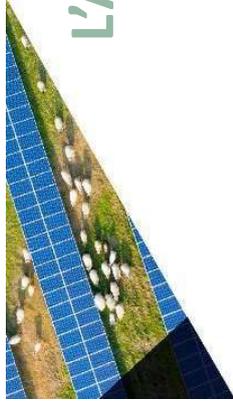
# PHOTO CIBLE

Projet agrivoltaïque de Condé



## LE PROJET





# L'AGRIVOLTAISME

L'agrivoltaïsme : système combinant, sur une même surface, une culture et des panneaux photovoltaïques, positionnés en hauteur et contrôlés en fonction des besoins physiologiques de la plante ou de l'élevage.

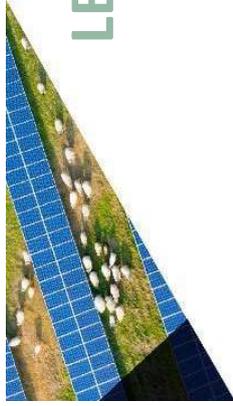
Le principe de fonctionnement permet :

- D'améliorer la production agricole en modifiant le climat au dessus des plantes
- De produire de l'électricité propre, renouvelable et compétitive

Plusieurs avantages pour les agriculteurs :

- Diversifier les sources de revenu
- Favoriser le changement de pratiques et de cultures
- Réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement
- Limiter les risques naturels
- Pérenniser l'activité agricole sur les territoires





## LE PROJET PHOTOCIBLE : Le projet Agricole

- **Cultures céréalières en agriculture biologique** pour optimiser la valorisation,
- **Baisse du rendement par hectare, limitée par la réduction de l'évapotranspiration, mais augmentation significative de la marge brute,**
- **Bandes** de cultures envisagées de **8 m de large** pour permettre le maintien d'une mécanisation cohérente,
- **Rotations réalisées par bande** entre les panneaux,
- **Rotation possible:**
  - Année 1 Luzerne
  - Année 2 Luzerne
  - Année 3 luzerne
  - Année 4 blé tendre
  - Année 5 lentilles, quinoa
  - Année 6 Petit épeautre
  - Année 7 luzerne cycle 3 ans .....



Luzerne



Féverole

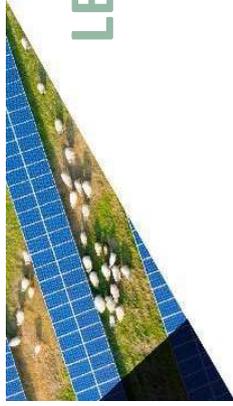


Blé

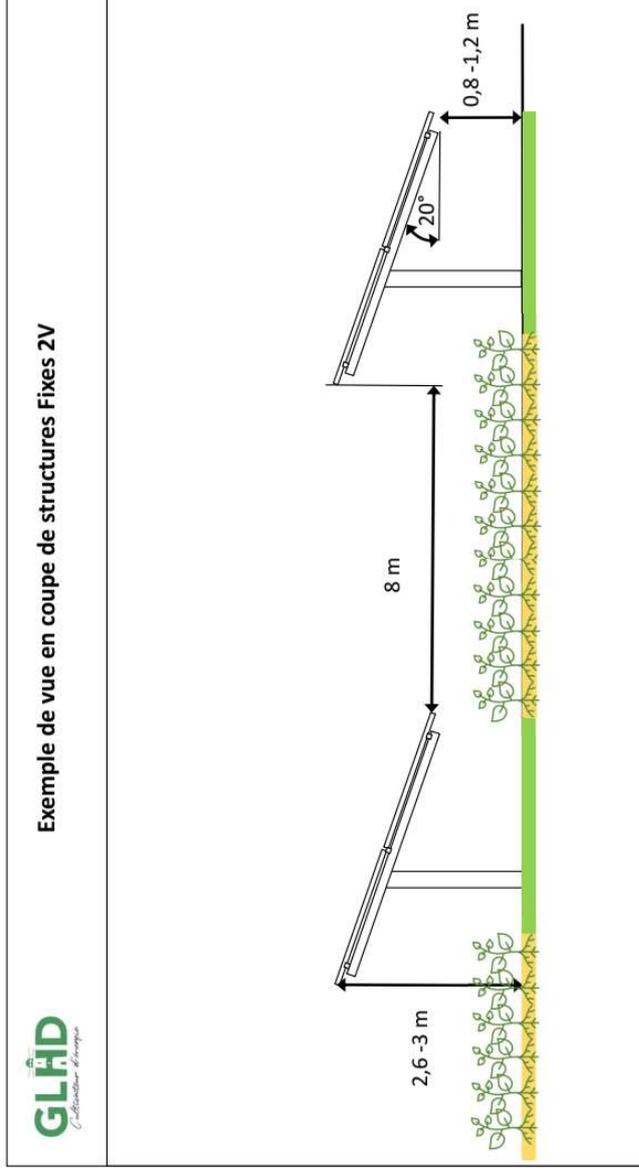
- **Commercialisation en circuit court des produits transformés et conditionnés à la ferme**
  - Farine « bio »
  - Ensachage (lentille, quinoa)
  - Partenariats locaux
  - Vente à la ferme



Moulin à pierre

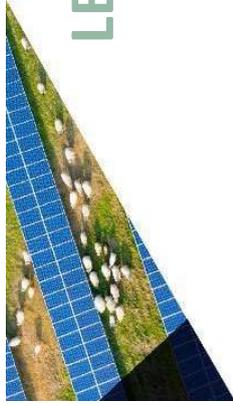


# LE PROJET PHOTOCIBLE : La structure agrivoltaïque



Configuration schématique de la structure fixe envisagée sur monopieux (GLHD Mars 2021)

- Choix de **structures 2V** pour deux panneaux verticaux , **100 % réversible**,
- Structure prévue avec des **monopieux battus** pour permettre de travailler le sol aussi sous les structures,
- Un écartement de **8 m de module à module** pour les cultures soit un **taux d'occupation** du sol d'environ **35 %**,
- Un design compatible avec une **assolement principal varié** et des rotations par bande : luzerne, blé, petit épeautre, lentille, quinoa, millet,
- Mise en place de **cultures accessoires** pour:
  - Limiter le développement des adventices (luzerne, méliot,...) ,
  - Favoriser les auxiliaires de cultures,
  - Favoriser la biodiversité.



# LE PROJET DE FERME AGRIVOLTAIQUE : Implantation

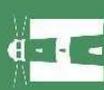


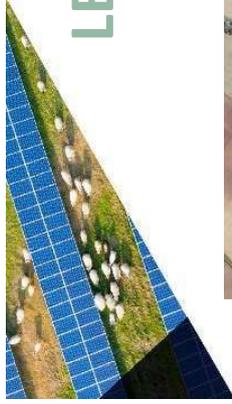
Matérialisation sur le terrain de l'implantation des structures (GLHD Octobre 2021)

# LE PROJET PHOTOCIBLE: Principe de fonctionnement

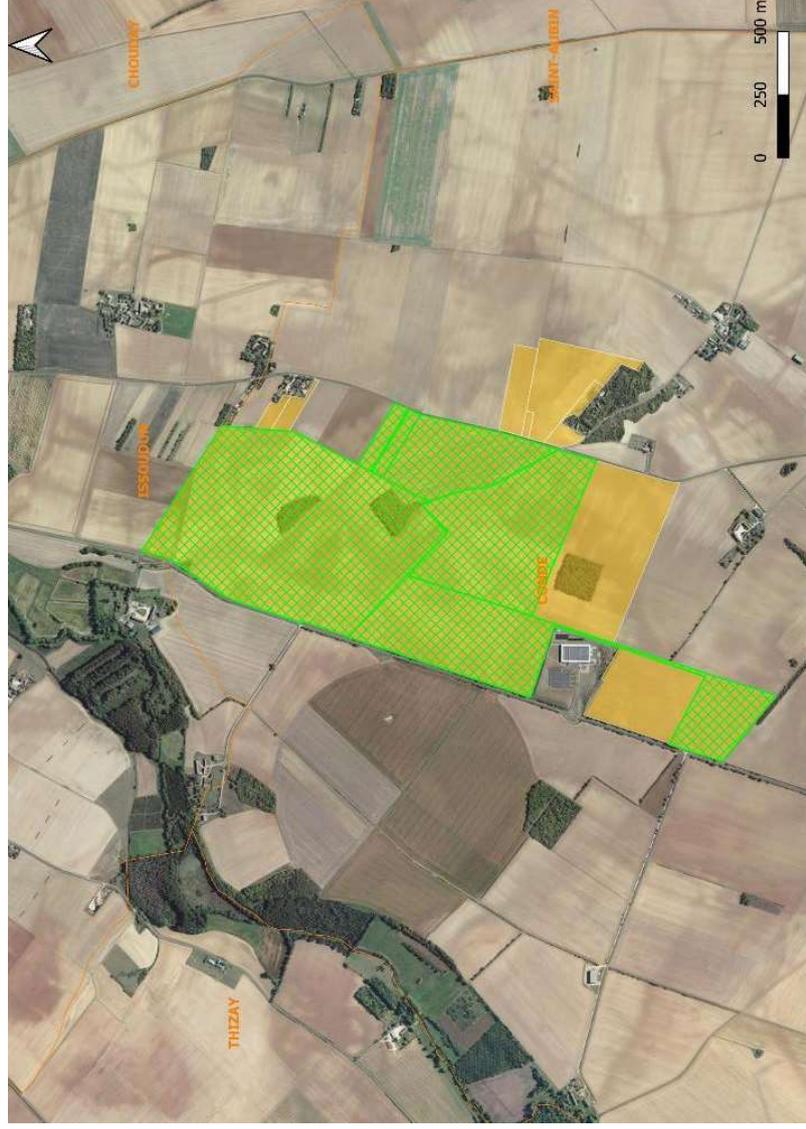


Structure fixe 3V avec des grandes cultures céréalières (luzerne)





# LE PROJET DE FERME AGRIVOLTAÏQUE : adaptations du périmètre



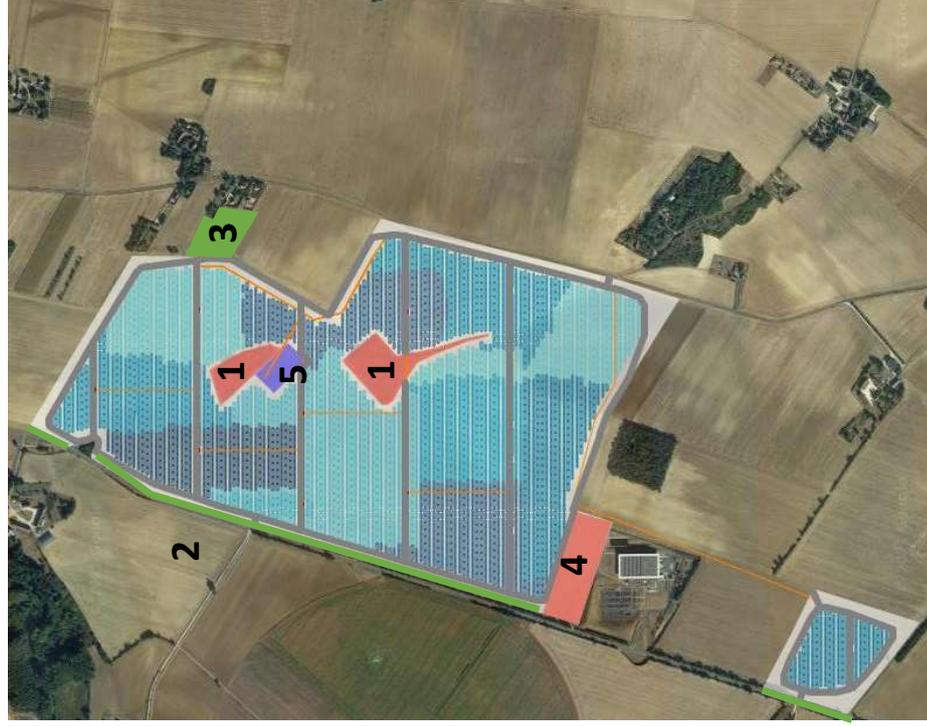
- **Souhaits de la Commune de Condé**
  - Les infrastructures ne doivent pas être en continuité des espaces urbanisés,
  - Le projet doit intégrer les contraintes de l'atelier Louis Vuitton.
  - Le projet doit s'intégrer dans l'environnement

- **Souhaits de l'Atelier Louis Vuitton**
  - Maintenir l'intégration paysagère du site,
  - Conserver une ambiance de travail naturelle,
  - Garder une possibilité d'extension à moyen long terme,
  - Réfléchir à l'alimentation électrique du site par une partie du projet.

Emprise envisagée du projet (GLHD Octobre 2021)



# LE PROJET DE FERME AGRIVOLTAÏQUE : Design



## ➤ Contraintes du Design

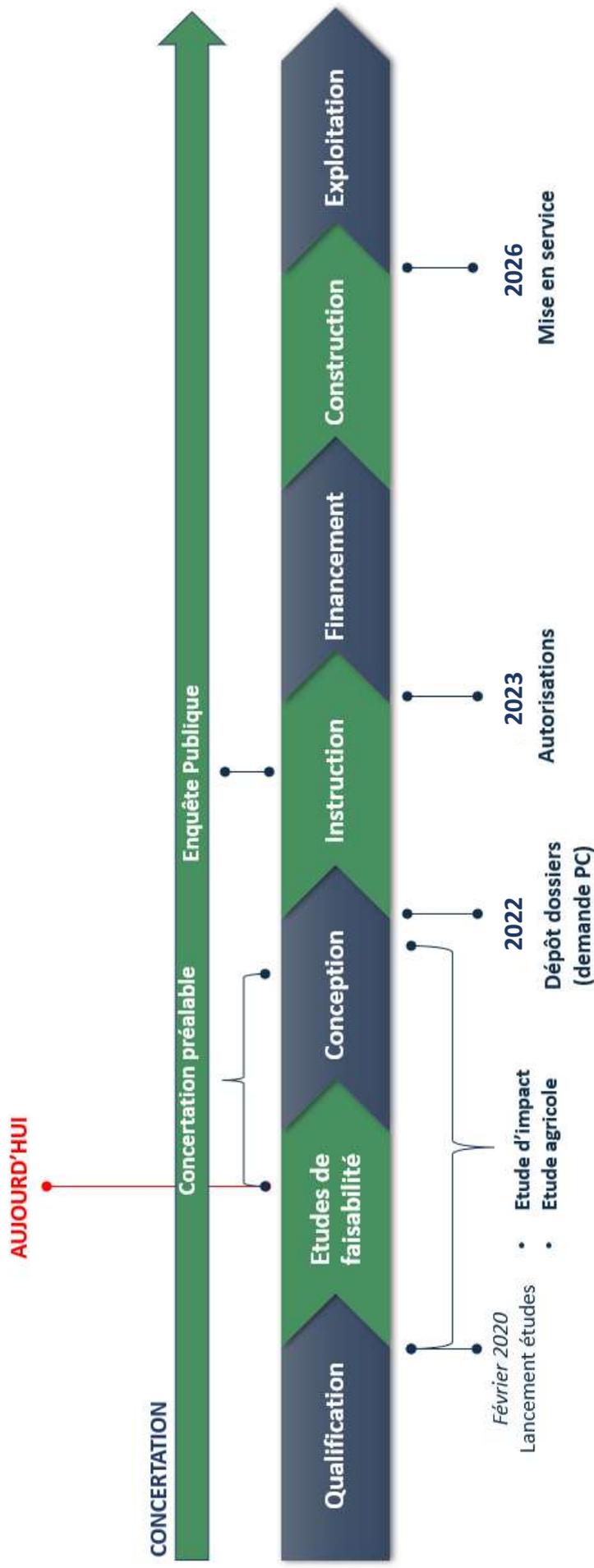
- 1 – Conservation des espaces boisés (100 % d'évitement),
- 2 – RD 918 : Réalisation de plantations d'espèces arbustives mélangées pour favoriser la continuité de la haie naturelle identifiée dans le document d'urbanisme,
- 3 – Hameaux des Places : Aménagement paysager à travailler en concertation avec les riverains,
- 4 – Atelier Vuitton : Réalisation d'un aménagement paysager (culture ou truffière + haie ) dans la zone Nord de la société compatible avec les contraintes de production du site. Réflexion sur un site dédié à l'alimentation électrique du site. La rédaction d'une convention pour l'ensemble des sujets est en cours,
- 5 – Réflexion sur l'intégration du poste HTB en partie centrale,

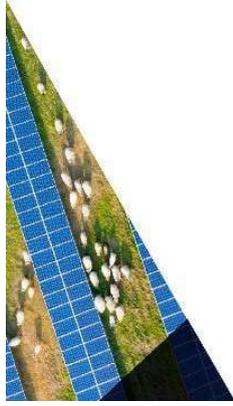
## ➤ Proposition V1

- **120 hectares en ferme agrivoltaïque** avec des cultures menées en agriculture biologique,
- **Un projet électrique** d'une puissance d'environ 80 MW soit une production équivalente à la consommation annuelle de 20 000 habitants,



# CHRONOLOGIE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

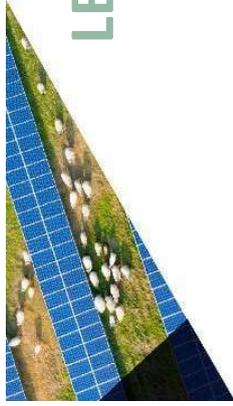




**PHOTOCIBLE**  
Projet agrivoltaïque de Condé

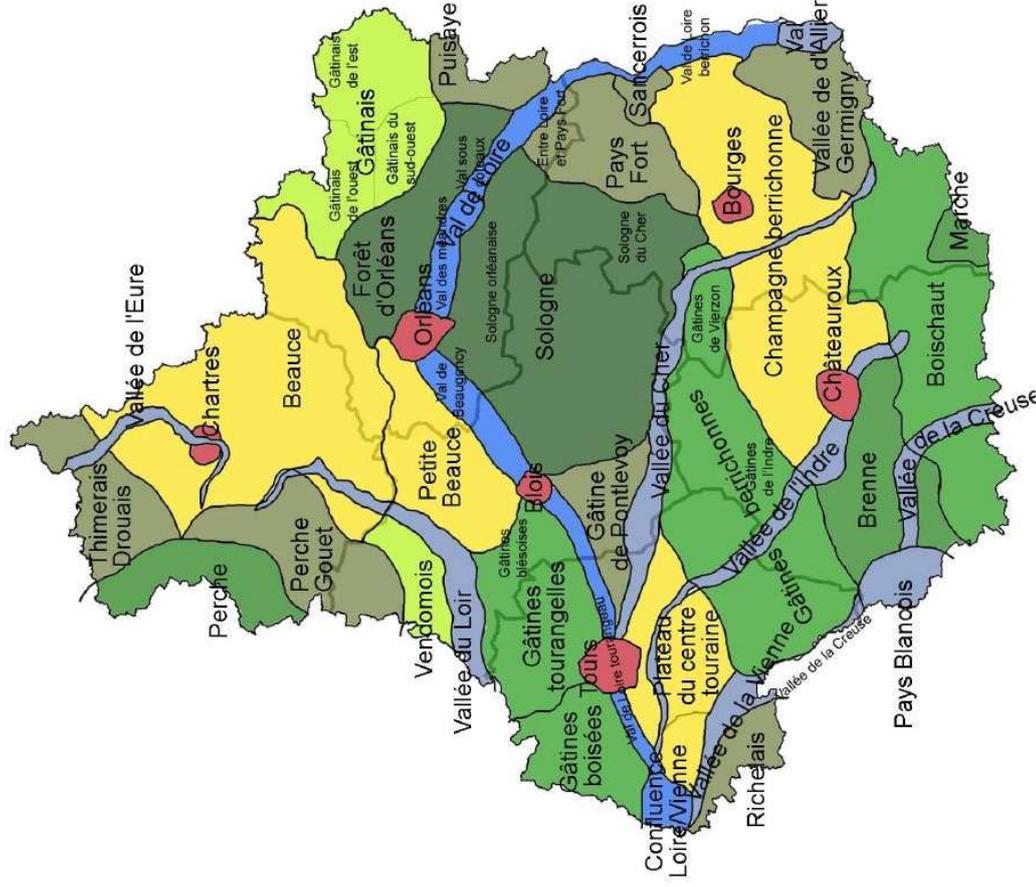


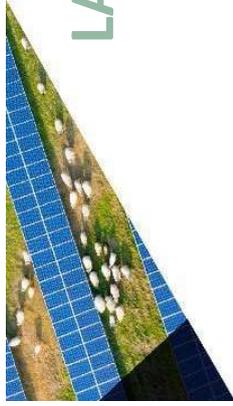
## LE DIAGNOSTIC PAYSAGER



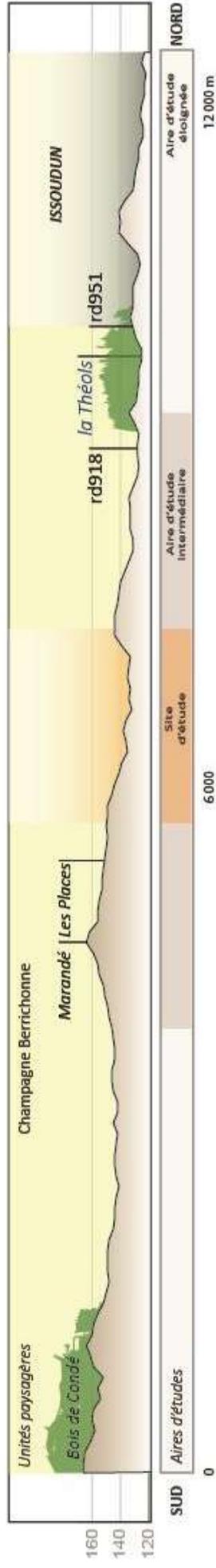
## LE TERRITOIRE, LE PROJET ET L'ÉTUDE

- Un projet vaste
- Un territoire d'étude global sur le territoire de la Champagne Berrichonne
  - Une aire éloignée d'environ 10 km autour du projet
  - Une aire immédiate qui englobe les zones mises à l'étude
- Dégager les caractéristiques du territoire pour une intégration optimale du projet





## LA CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

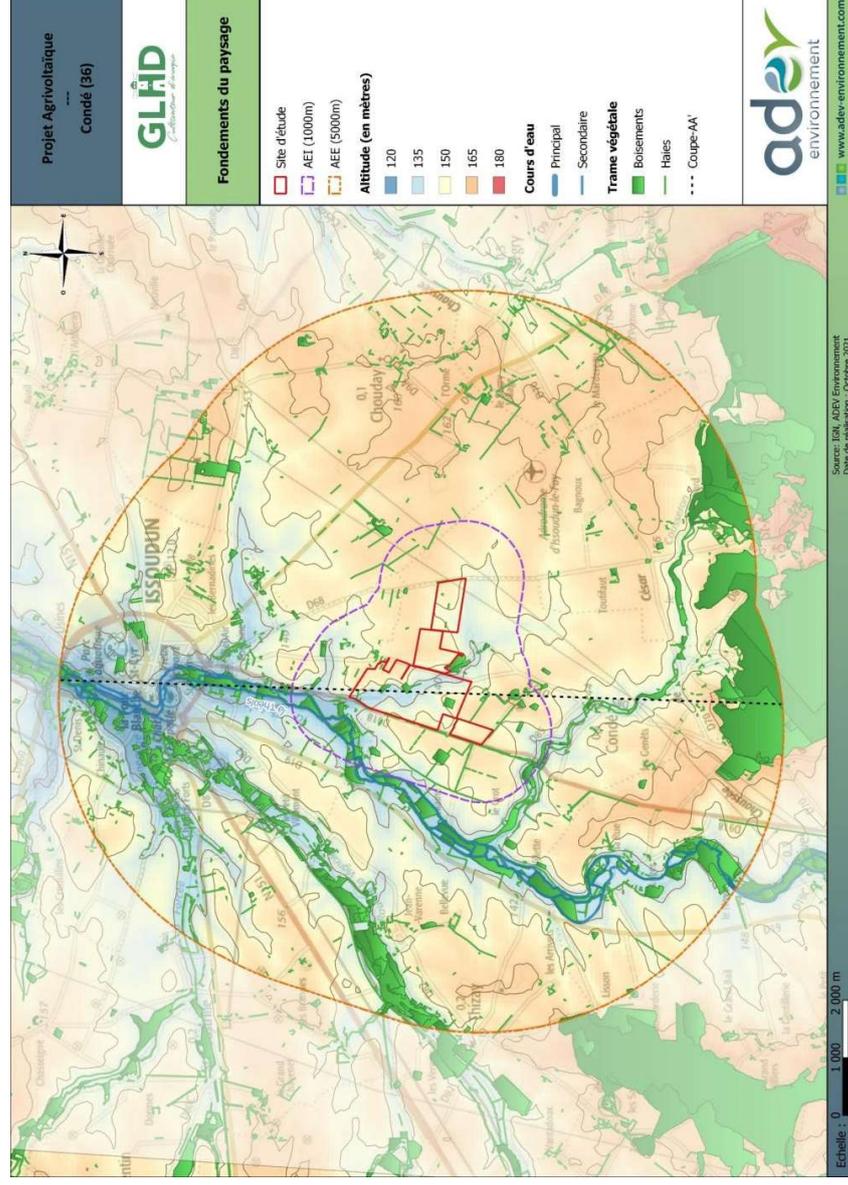


- Un territoire vallonné

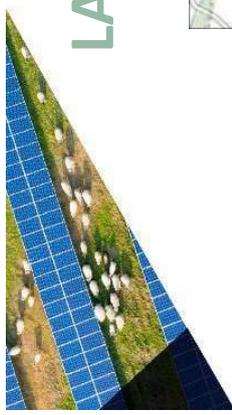
Le relief se caractérise par une alternance de creux et de bosses plus ou moins marquées selon les secteurs.



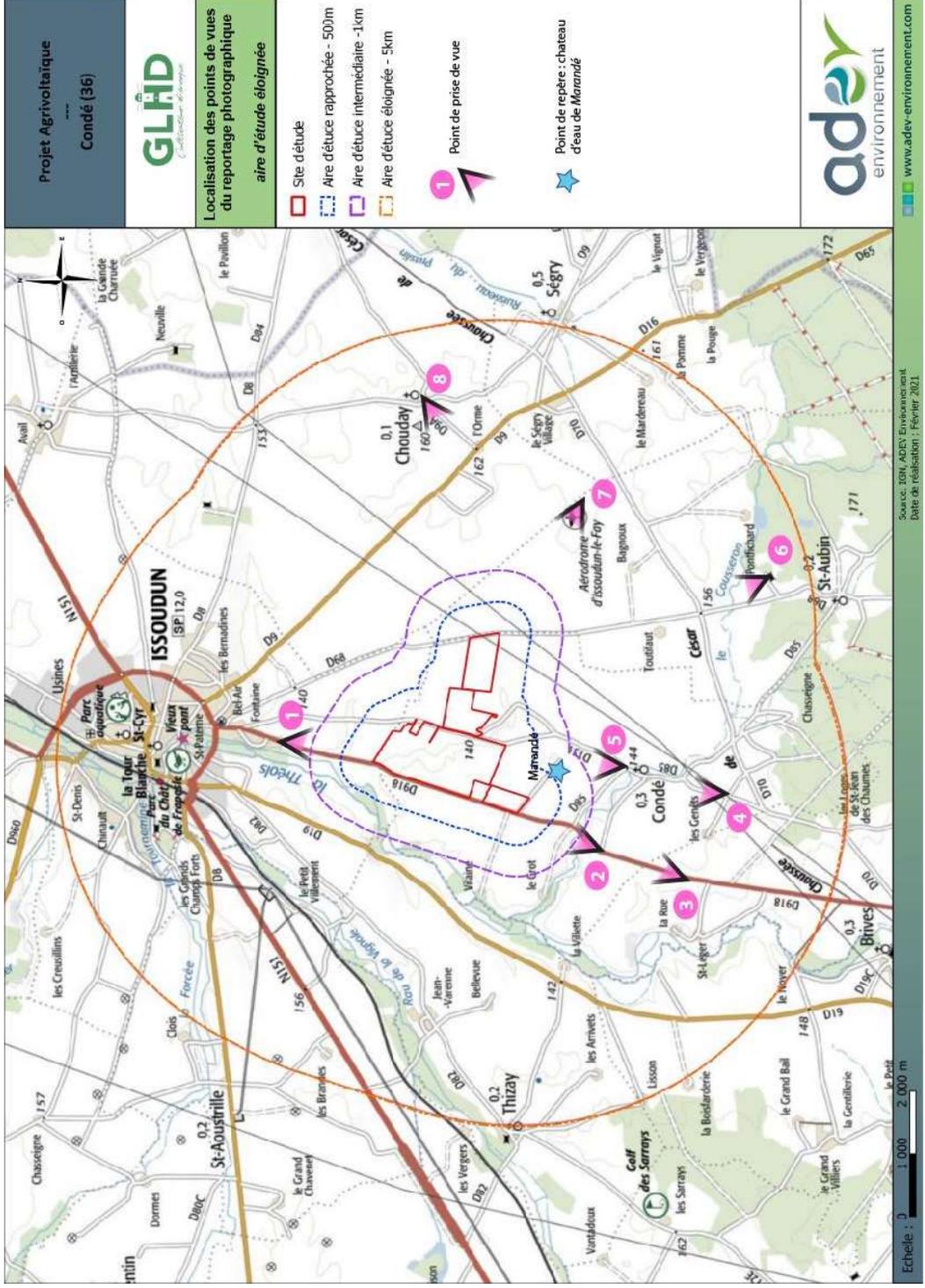
# LA CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



- Contexte paysager ouvert et topographie relativement plane de Champagne Berrichonne,
- Lieux de vies principaux distants de plusieurs kilomètres au site d'étude et situés,
- Position topographique globalement basse



# LA CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE





## LA CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



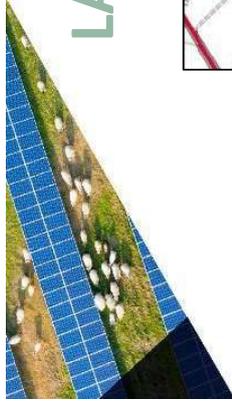
- Des enjeux liés aux lieux de vie à proximité à prendre en compte
- Des enjeux liés aux axes de communication dans l'aire d'étude intermédiaire assez forts.

« Villordeau » en vallée de la Théols depuis la RD918  
Source : ADEV Environnement

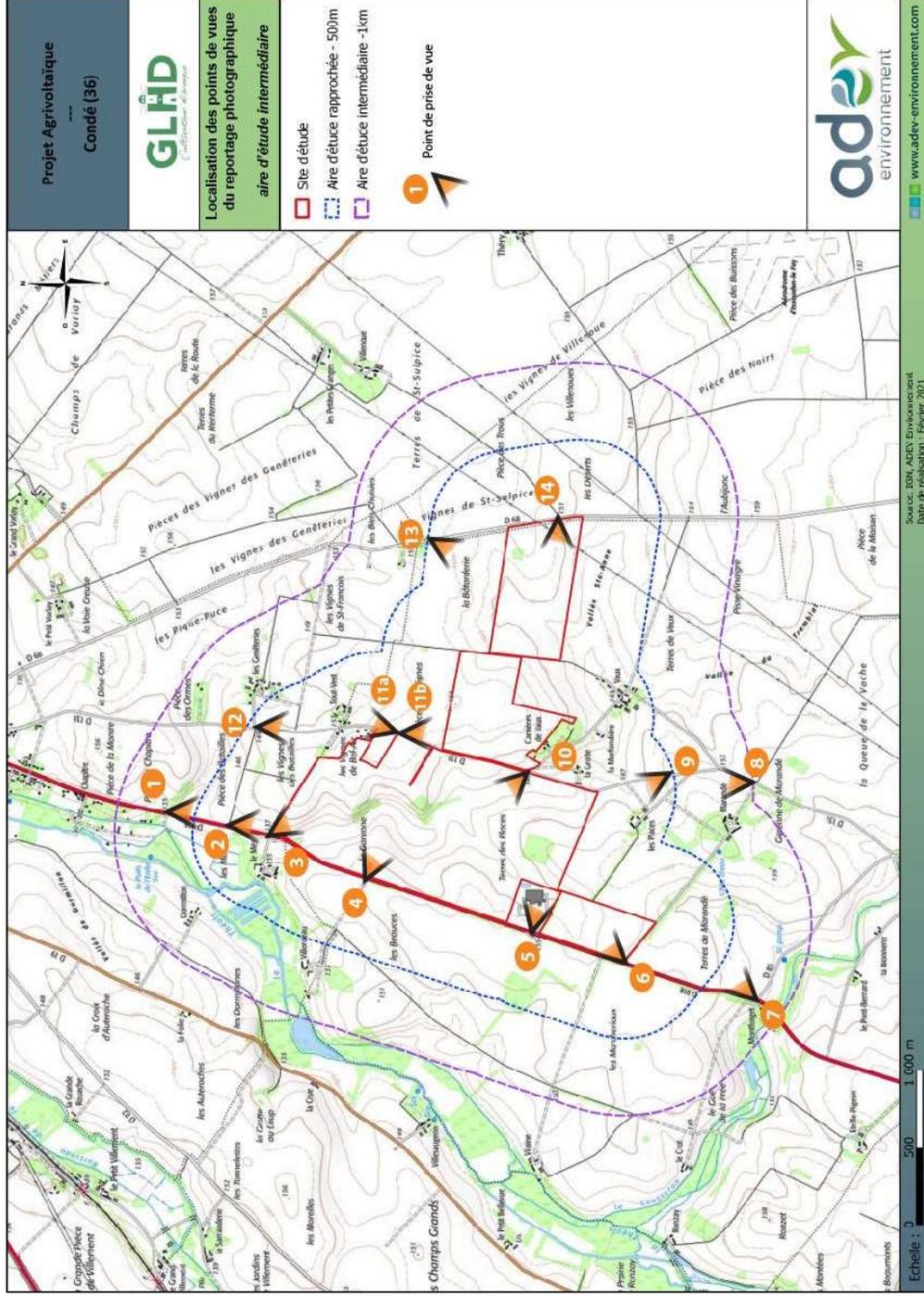
« Les Vignes de Bel-Air »  
Source : ADEV Environnement

« Le Méz » en vallée de la Théols depuis la RD918  
Source : ADEV Environnement

« Marandé »  
Source : ADEV Environnement



# LA CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE





# LA CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

1



Photo 1 : Vue depuis la RD918 à la hauteur de la Pièce de Chapitre  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021

2



Photo 3 : Vue depuis la RD918 à la hauteur de les Moutats  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021

3



Photo 5 : Vue directe du site d'étude depuis la RD918 à la hauteur de le Méz  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021

4



Photo 7 : Vue directe du site d'étude depuis la RD918 à la hauteur de Villordeau  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021

5



Photo 2 : Accès au site industriel Vuitton depuis la RD918  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021

6



Photo 4 : Vue directe et immédiate sur le site d'étude depuis la RD918  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021

7

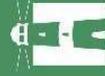


Photo 6 : Vues depuis la RD918 au niveau du vallon du Cousseron  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021

8



Photo 8 : Vue en direction du site d'étude depuis la RD131 à la hauteur de « Marandé »  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021





# LA CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



Photo 1 : Vue sur le site d'étude depuis la RD131 à la hauteur de « Les Places »  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021



Photo 2 : Vue depuis la RD131 à la hauteur des Genéteries  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021



Photo 3 : Vue directe et immédiate sur le site d'étude depuis la RD131 à la hauteur des « Carrières de Vaux »  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021



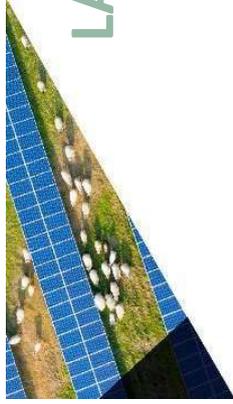
Photo 4 : Vue ouverte en direction du site d'étude depuis la RD68  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021



Photo 5 : Vue depuis la RD131 en direction des « Vignes de Bel-Air »  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021



Photo 6 : Vue ouverte et immédiate du site d'étude depuis la RD68  
Source : ADEV Environnement 1/04/2021



## LA CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

- **Photo-interprétation :**
- Agrandissement des parcelles et simplification de leurs limites
- Extension des espaces cultivés au détriments des espaces semi naturels pâturés, des vignes et vergers
- Effacement de chemins agricoles et arrachage de haies
- Maintien des petits bois et développement de végétation dans les secteurs de carrières en fin d'exploitation (carrière de Vaux)
- Développement de l'habitat individuel aux lieux-dits « les vignes de Bel-Air », « carrières de Vaux »



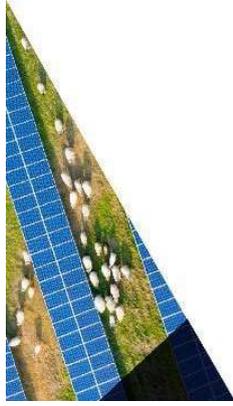
Figure 1 : Orthophotoplan des années 50



Figure 2 : Orthophotoplan des années 2020

Source : IGN

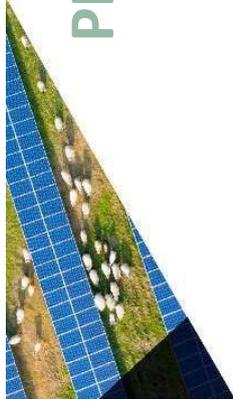
- **Recommandations :**
- Maintien des boisements et des chemins agricoles existants.
- Prévoir un retrait et une plantation de haies au niveau des habitations : Vignes de Bel-Air, Carrières de Vaux
- Prévoir un retrait depuis les ateliers Louis Vuitton et un aménagement paysager.
- Prévoir une plantation de haies multi-strates en bordure de la RD918.



**PHOTO CIBLE**  
Projet agrivoltaïque de Condé

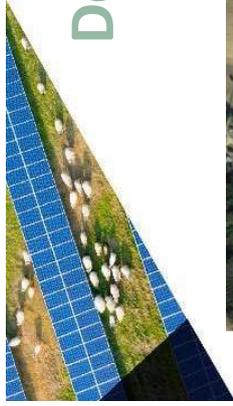


## LES PRINCIPES D'INTEGRATION RETENUS



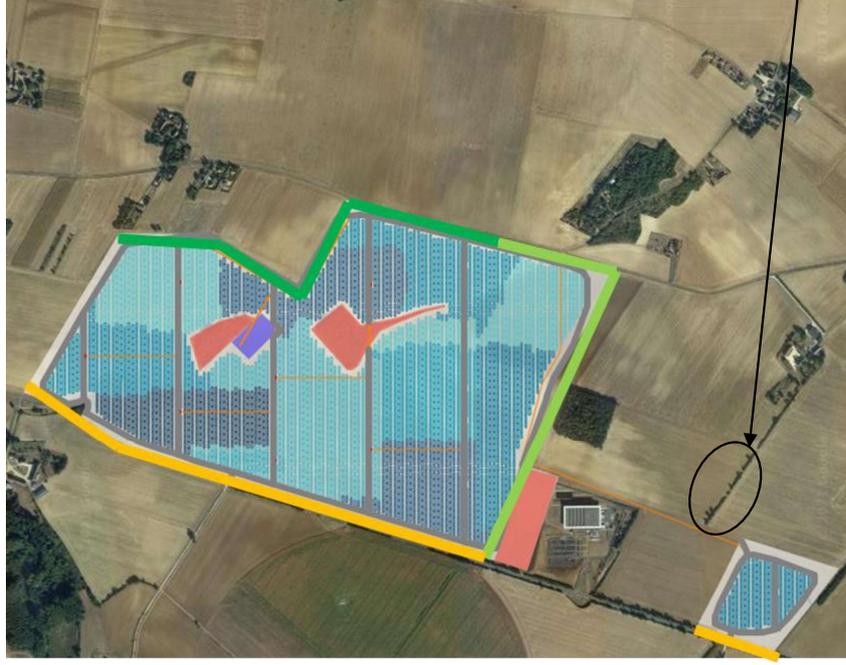
## PRINCIPES RETENUS

- **Suite aux échanges avec les riverains, les principes suivants ont été retenus:**
  - Mise en œuvre d'une haie sur l'intégralité de la partie Est du site,
  - Des haies plus hautes à proximité de la sortie de Vaux (voir slide suivante)
  - Validation de la mise en œuvre d'un verger dans les parcelles à proximité du lieu-dit les Places,
  - Pas d'accès aménager sur le site derrière le lieu-dit les Places



## Détails des Haies

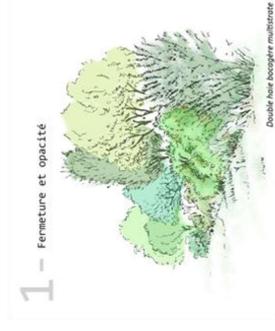
- Haies paysagères sur une largeur de 4 m
- Haies situées entre les clôtures et les pistes extérieures ou les routes,
- Haies mélangées permettant d'avoir une intégration paysagère toute l'année (choix des essences à définir)
- Le rôle des haies n'est pas de cacher totalement le site mais elles doivent réduire les visibilités directes et principales,
- Haies à l'Ouest pas forcément nécessaires à voir avec le département.



### Haie de 3 m



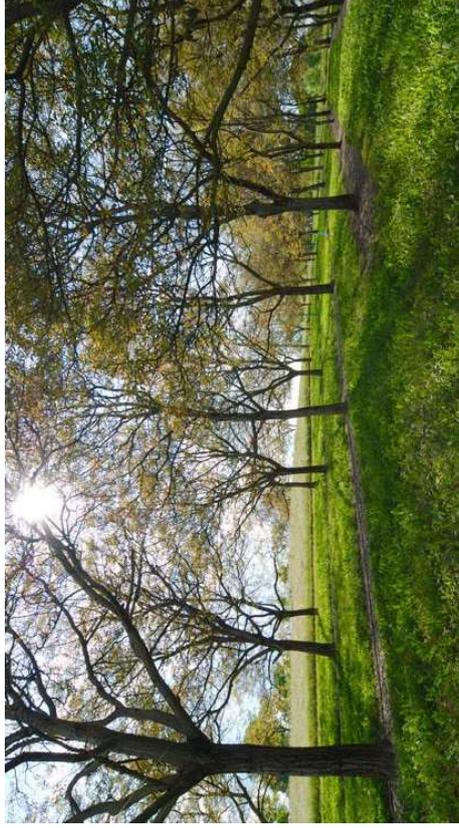
### Haie de 5 - 6 m



Continuité Haie existante



## Détails Verger



Plantation de Noyers Source : <https://monjardinmaison.maison-travaux.fr/>

- Réalisation de verger pour favoriser l'intégration depuis les habitations des places,
- Essences à définir : Noyers ? Pommiers ? Chênes truffiers ?? En fonction des sols et des valorisations potentielles,
- Deux îlots prévus:
  - ✓ Derrière les places environ 1,7390 ha (1)
  - ✓ Zone Nord environ 0,7580 ha (2)

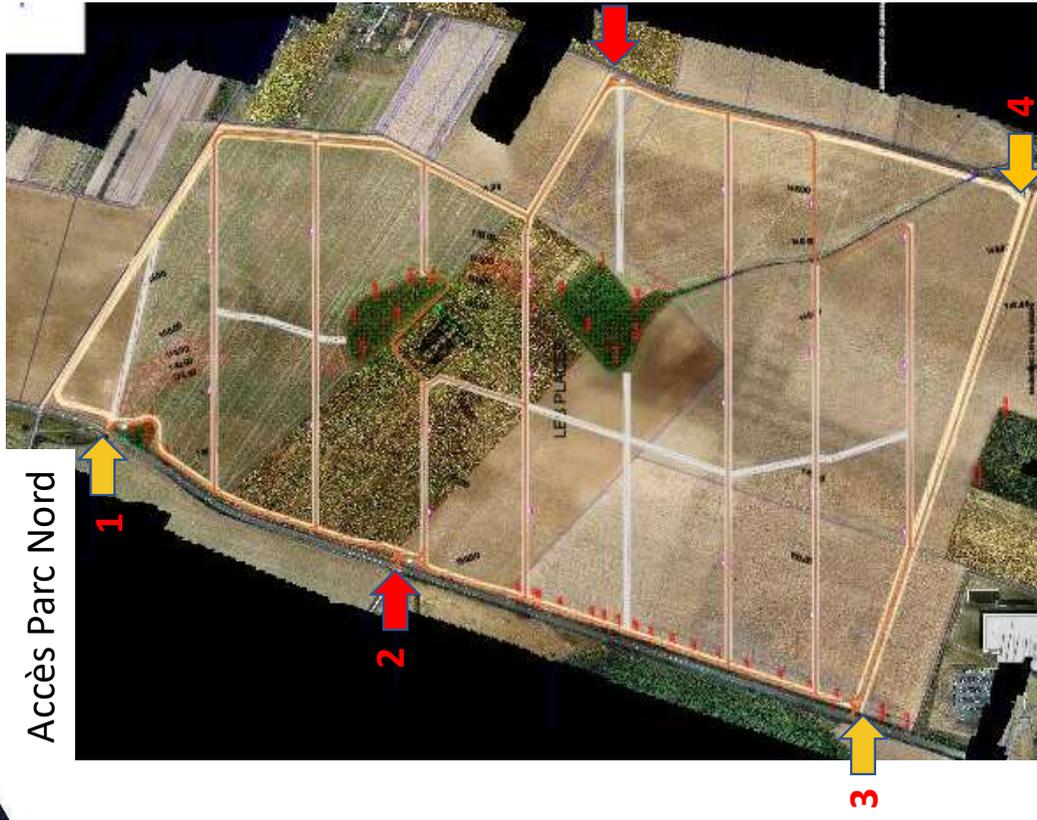


- Réflexion sur la réalisation d'un verger également sur la parcelle adjacente à VUITTON.



## Détails Accès

- Au Nord deux accès principaux et 1 au sud (rouge),
- Trois accès secondaires (orange),
- Pas d'accès aménagé au site depuis les places
- Accès secondaire au site depuis RD 131 décalé par rapport à la route de Vaux (n°4) pour permettre la continuité de la haie



Accès Parc Nord

Accès Parc Sud



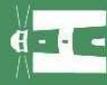
6

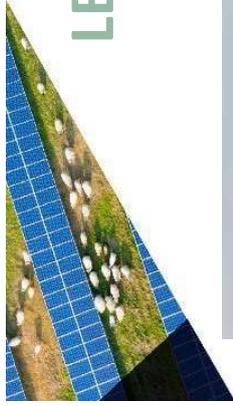


# Merci de votre attention

Sylvain MOUCHE  
[s.mouche@glhd.fr](mailto:s.mouche@glhd.fr)

Green Lighthouse Développement  
Technopole Bordeaux Montesquieu  
1 Allée Jean ROSTAND  
33650 MARTILLAC





## LE PROJET DE FERME AGRIVOLTAIQUE : Photomontages



Vue initiale depuis le Sud Est (Photo Jean Saunier)



## LE PROJET DE FERME AGRIVOLTAIQUE : Photomontages



Photomontage du projet en Hiver depuis le Sud Ouest (Jean Saunier)



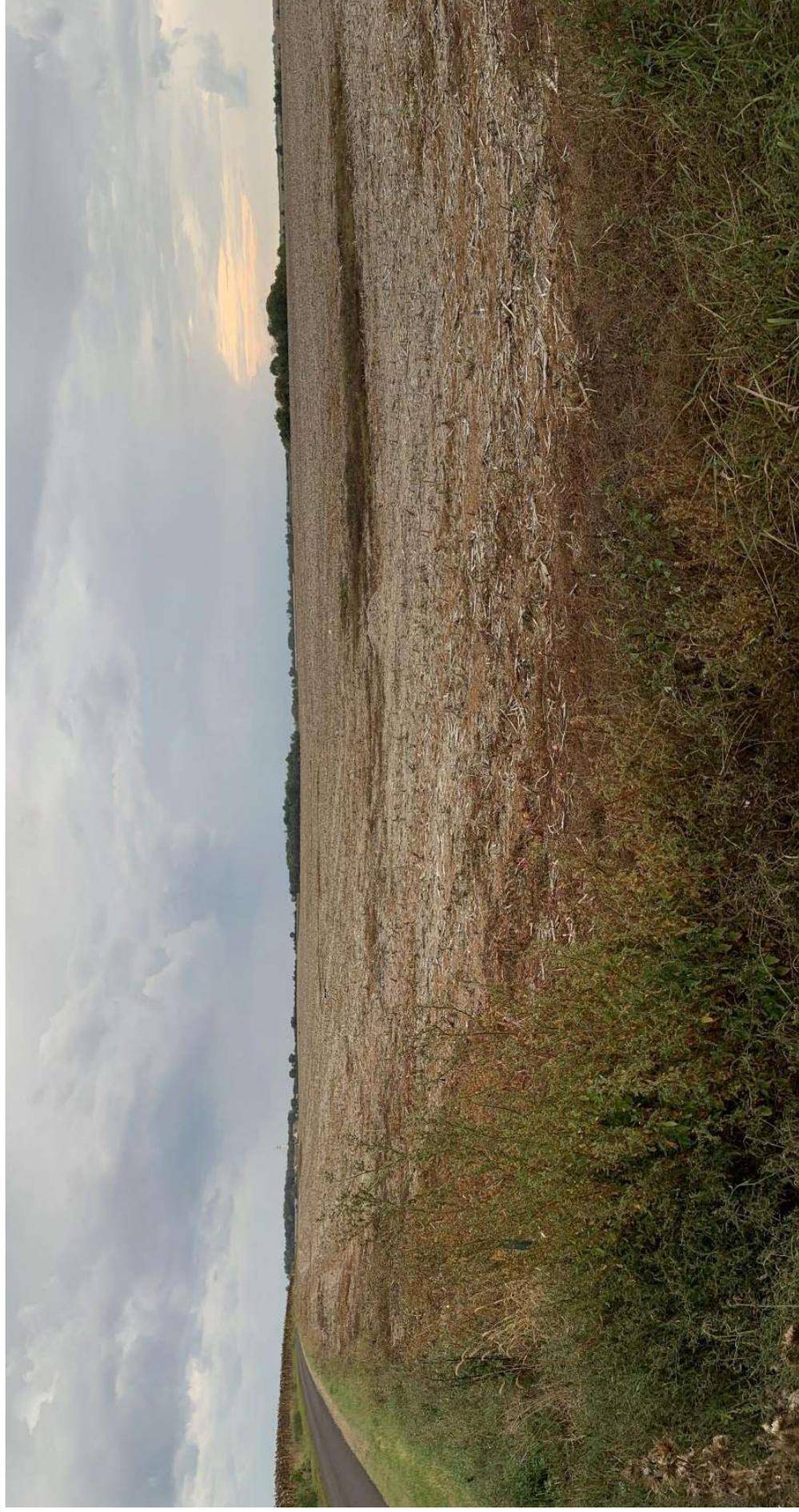
## LE PROJET DE FERME AGRIVOLTAIQUE : Photomontages



Photomontage du projet en été depuis le Sud Ouest (Jean Saunier)



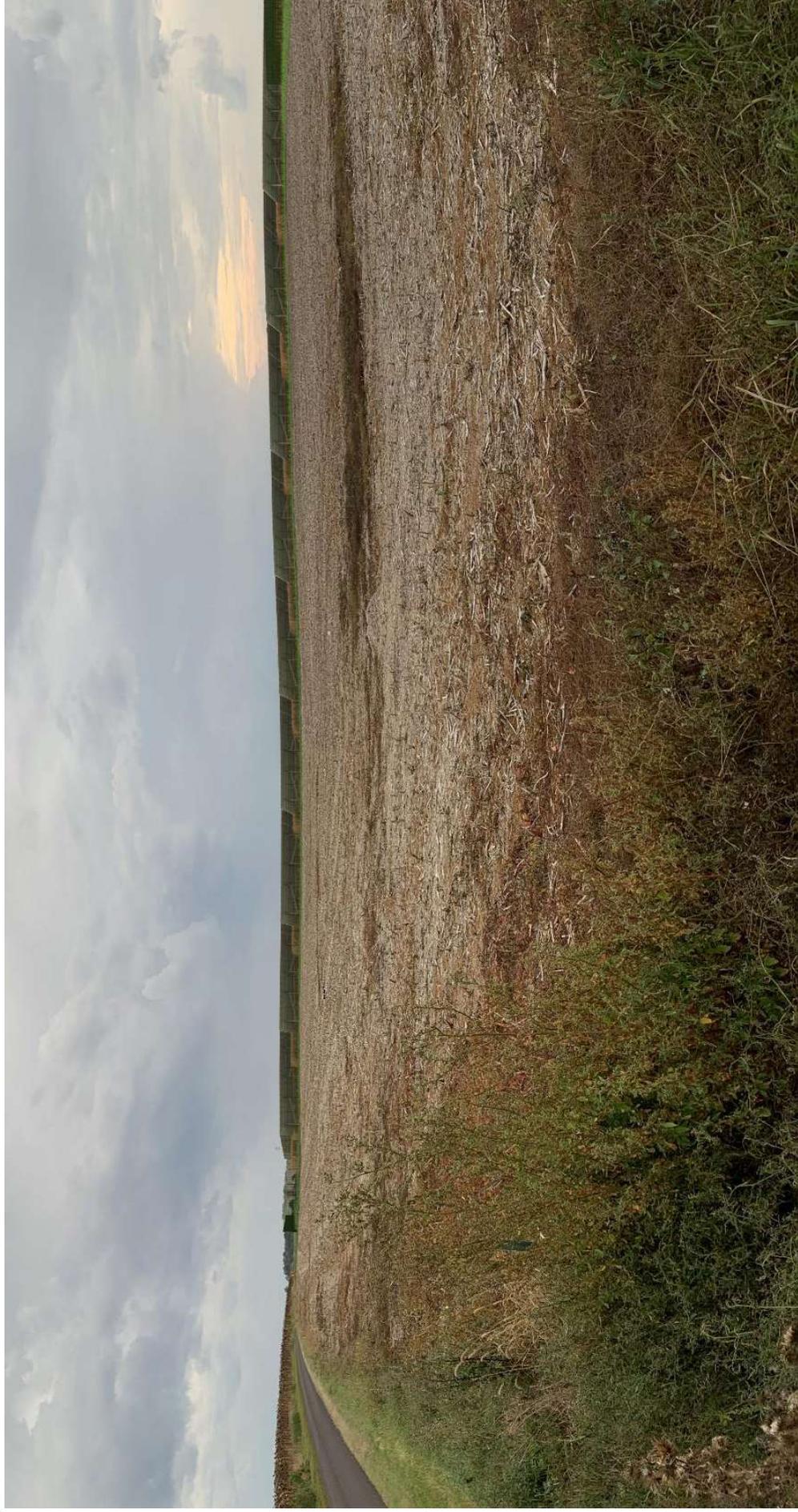
## LE PROJET DE FERME AGRIVOLTAIQUE : Photomontages



Vue initiale depuis le Nord Est (Jean Saunier)



## LE PROJET DE FERME AGRIVOLTAIQUE : Photomontages



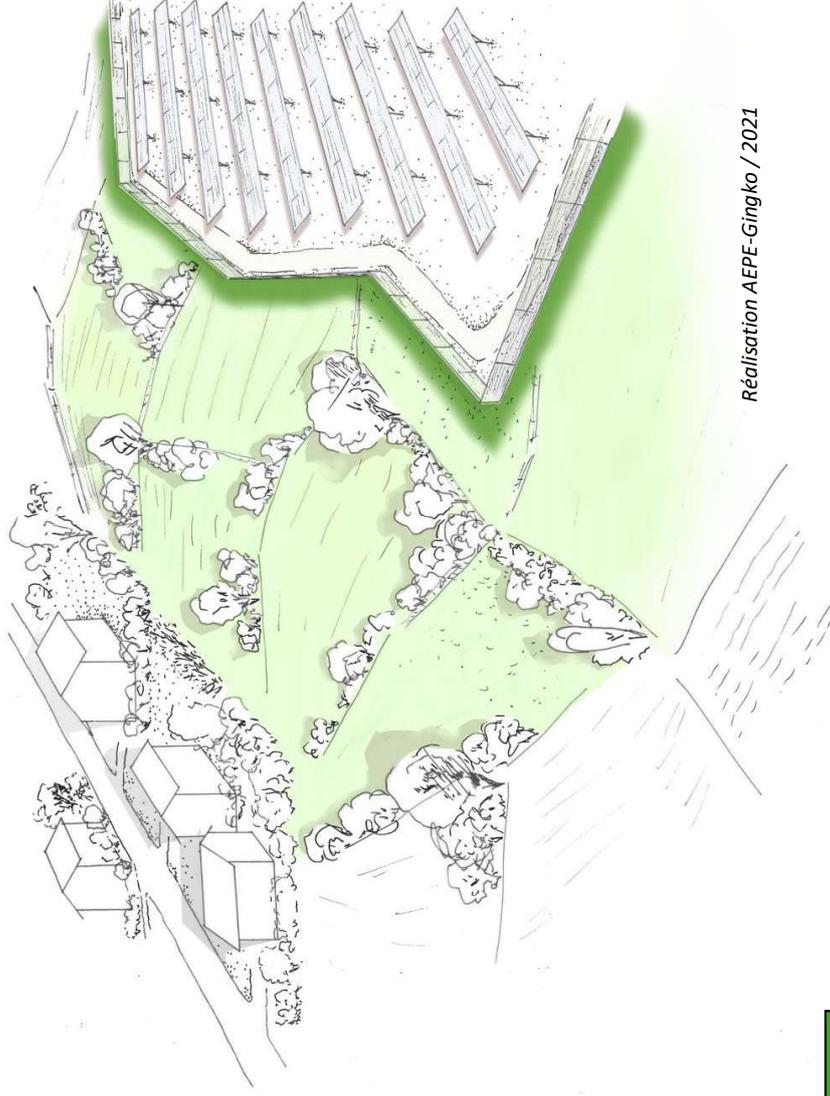
Photomontage depuis le Nord Est (Jean Saunier)





## LES PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENTS DU PROJET

### Situation n°2 :



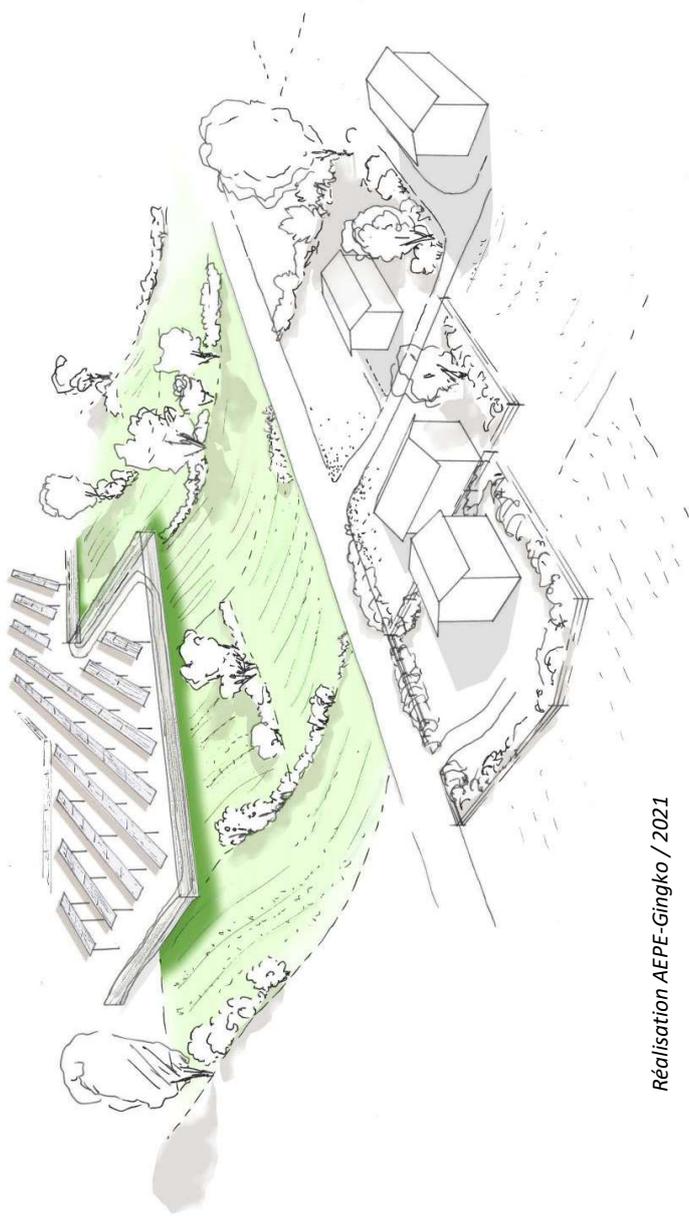
Réalisation AEPE-Gingko / 2021

- Les habitations surplombent les parcelles de projet
- Quelques linéaires de haies bocagères filtrent les vues
- Des parcelles agricoles mettent à distance le projet

*Lisière du projet à inventer*

## LES PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENTS DU PROJET

### Situation n°6 :



Réalisation AEPE-Gingko / 2021

Les habitations sont mises à distance du projet par un axe de circulation et des parcelles agricoles mais la situation en surplomb favorise les visibilités vers le projet.

**Lisière du projet à inventer**

## Courrier adressé aux mairies des communes limitrophes, juin 2022



Objet : Permanence d'information - Photocible, projet agrivoltaïque de Condé

À l'automne 2021, nous vous avons informé, par l'intermédiaire d'une lettre d'information, du développement d'un projet agrivoltaïque dénommé Photocible sur la commune de Condé. Notre collectif d'agriculteurs a imaginé ce projet, avec l'aide de la société GLHD, spécialisée dans le domaine de l'agrivoltaïsme, afin de participer au **double défi de la transition agricole et énergétique de notre territoire**.

Durant les derniers mois, nous avons continué notre démarche de concertation en échangeant avec les parties prenantes locales. Le projet Photocible est en cours de finalisation et les autorisations seront prochainement déposées en Préfecture pour être instruites par les services concernés. À l'issue de cette instruction qui dure de 6 à 9 mois, Photocible fera l'objet d'une enquête publique.

Conformément à nos souhaits de communiquer sur notre projet, il nous a semblé pertinent de vous fournir quelques informations synthétiques supplémentaires. Pour cela, nous avons réalisé **une seconde lettre d'information** sur le projet, que vous trouverez en pièce-jointe contenant des éléments sur la démarche de dialogue menée, nos engagements et les principales caractéristiques du projet. Vous trouverez ci-joint, plusieurs exemplaires que vous pourrez partager avec les membres de votre conseil ou vos administrés. Nous vous rappelons également que nous avons créé un **site internet dédié** où vous pourrez télécharger cette lettre et vous renseigner plus précisément sur les caractéristiques du projet : [www.agrivoltaisme-photocible.fr](http://www.agrivoltaisme-photocible.fr)

Enfin, pour votre parfaite information, nous organisons une permanence le **13 juin, de 16h à 20h à la Mairie de Condé** pour nous permettre d'échanger personnellement avec toutes les personnes intéressées et répondre aux questions.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire aux coordonnées suivantes : [contact@agrivoltaisme-photocible.fr](mailto:contact@agrivoltaisme-photocible.fr) / 02 53 35 40 04,

Nous vous prions de croire,

en l'expression de nos sincères salutations.

Le collectif d'agriculteurs et GLHD

## LETTRE D'INFORMATION N°2 / JUIN 2022

### Lettre d'information n°2, juin 2022

- invitation à la permanence d'informations



**PHOTOCIBLE**  
Projet agrivoltaique de Condé

Nous avons le plaisir de revenir vers vous pour **vous donner des nouvelles de Photocible, le projet agrivoltaique de Condé.**

Photocible, élaboré par notre collectif d'agriculteurs, est un projet agrivoltaique qui va nous permettre de mieux valoriser un ensemble de parcelles subissant des contraintes techniques fortes, liées notamment au réchauffement climatique, de les convertir en **agriculture biologique** et de **produire une énergie électrique décarbonée.**

L'agrivoltaique consiste à allier sur une même parcelle, une agriculture durable et une production d'énergie solaire. Les structures photovoltaïques viennent sécuriser les cultures (protection face aux intempéries, limitation de l'évapotranspiration, etc) tout en alimentant le réseau en électricité.

Le projet Photocible va plus loin en permettant aux agriculteurs de **diversifier leurs activités et de financer les investissements indispensables à la transition agricole et énergétique de leurs exploitations**, enjeux encore plus stratégiques compte tenu de l'actualité internationale récente.

Le projet agrivoltaique de Condé assure une production d'énergie électrique renouvelable, décarbonée, au prix du marché et sans subvention publique pour 15 000 foyers. L'échelle du projet permet la mise en place de solutions agricoles pertinentes tout en assurant une viabilité économique.

Cette lettre d'information n°2 vous permettra de **connaître les grandes caractéristiques de Photocible, définies dans le cadre des échanges et des études** qui ont eu lieu durant son développement.

Restant à votre écoute pour toute question ou contribution, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Les agriculteurs du projet **PHOTOCIBLE**

#### UNE QUESTION ? UNE CONTRIBUTION ?

Vous pouvez venir nous rencontrer **le 13 juin, de 16h à 20h à la Mairie de Condé** dans le cadre d'une permanence d'information ! Nous nous tiendrons à votre disposition pour vous présenter Photocible et répondre à toutes vos questions.

Toutes les informations sont sur notre site internet :

<https://agrivoltaique-photocible.fr/>

Nous vous invitons à nous envoyer vos questions :

- Via le **formulaire de contact** sur notre site internet
- Par mail : [contact@agrivoltaique-photocible.fr](mailto:contact@agrivoltaique-photocible.fr)
- Par téléphone : **02 53 35 40 04**



# PHOTOCIBLE : LE PROJET À LA LOUPE

## \* La complémentarité de la production d'électricité



Photocible est né de la rencontre d'un collectif d'agriculteurs qui souhaitent étudier les solutions agrivoltaïques. Depuis fin 2020 GLHD, spécialisée dans l'aménagement de projets agrivoltaïques, nous accompagnons dans la conception de ce projet. À l'approche du dépôt du projet, nous souhaitons vous présenter ses principales caractéristiques.

### Chiffres clés

- \* 120 ha de cultures en agriculture biologique
- \* 75 000 MWh soit l'équivalent de la consommation de 15 000 foyers
- \* 70 MW de puissance électrique installée
- \* 6 000 m de haies



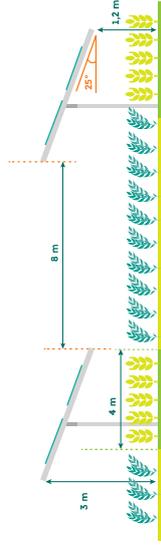
## \* Le projet agricole au cœur de Photocible

Les réflexions menées avec le collectif d'agriculteurs et les acteurs du monde agricole ont permis de concevoir un projet agricole ambitieux où l'ensemble des surfaces seront cultivées en agriculture biologique.

Des cultures de céréales, comme le blé et l'épeautre seront réalisées sur des bandes cultivées de 8 m entre les panneaux. Afin de favoriser les cultures biologiques, une rotation des cultures sera mise en place.

Des bandes de culture « accessoires » de 4 m seront également cultivées sous les panneaux avec des variétés nécessitant moins d'interventions mécaniques. Ces dernières répondront à plusieurs objectifs : maîtriser la prolifération des mauvaises herbes, favoriser la biodiversité, amender le sol et améliorer sa structure.

Les produits seront en partie transformés à la ferme et distribués en circuit court.



## \* Dialogue local : l'enjeu du paysage

Un tel projet ne se construit pas sans échanges avec les parties prenantes locales. Dans cette perspective, une balade de projet a été organisée en octobre avec les riverains. Cela a permis d'identifier les points de préoccupations soulevés et de prendre des engagements y répondant. Les engagements pris répondent également aux enjeux identifiés dans le cadre des études menées par les bureaux d'études.

### Préservation des espaces boisés

Les études de l'environnement naturel du site ont mis en exergue l'importance des espaces boisés au sein des parcelles. Le collectif Photocible s'engage à les préserver.

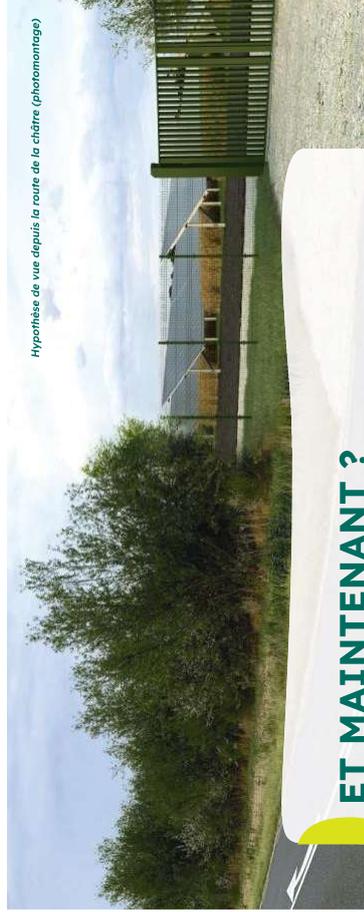
### L'intégration paysagère

Les acteurs locaux (entreprises, collectivités, riverains) ont souligné l'importance de l'intégration du projet dans le paysage. Le dialogue autour du projet a permis de l'adapter en prenant en compte ces considérations. L'atelier avec les riverains du 27 avril a conduit GLHD à s'engager à :

- implanter des haies à l'Est du site et à proximité du Vaux,
- implanter un verger sur les parcelles à proximité du lieu-dit Les Places et au Nord du site,
- installer les accès au site à distance du lieu-dit les Places et de façon à permettre la continuité des haies en face du Vaux.

De manière générale, les échanges autour du projet ont permis la mise en place des mesures suivantes :

- Les structures photovoltaïques seront installées à distance des bordures de parcelles, ainsi les cultures pourront créer un masque visuel supplémentaire
- 6 000m de haies seront plantées. Plusieurs essences seront choisies afin de limiter l'impact visuel en toutes saisons et de favoriser la biodiversité.



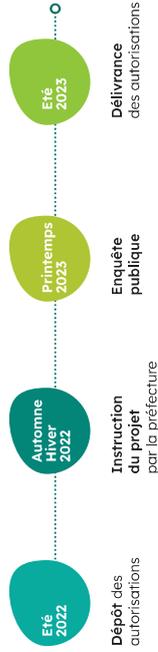
## ET MAINTENANT ?

Ces derniers mois, nous avons conçu Photocible comme un projet agrivoltaïque de territoire, **en adéquation avec les contraintes des terres agricoles et en intégrant la volonté des acteurs locaux.**

A présent, le permis de construire et ses annexes vont être déposés pour être instruits par les services de l'Etat. A l'issue de cette instruction qui dure de 6 à 9 mois, Photocible fera l'objet d'une **enquête publique** durant un mois. Pendant cette période, l'ensemble du dossier pourra être consulté en mairie.

**L'enquête publique permettra à chacun de formuler avis, remarques, observations sur le projet.** Un commissaire enquêteur assurera des permanences et tiendra un registre dans lequel tout citoyen pourra formuler des observations, apporter sa contribution et donner son avis. Il émettra un avis à la fin de l'enquête publique.

Sur la base des éléments transmis (dossier du projet, avis d'enquête publique, etc) la préfecture prendra la décision d'accorder ou non le permis de construire.



Credits photos : Photocible, GLHAD, Istock - Conception : Agence tact

\* Qui sommes-nous ?

**PHOTOCIBLE**  
Projet agrivoltaïque de Comté

**GLHAD**  
Coopérative de l'agriculture

**GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT** est une société française spécialisée dans l'aménagement de projets agrivoltaïques.

Son équipe d'horizons divers accompagne les agriculteurs qui souhaitent mener à bien ce type de projet, permettant d'assurer notre transition agricole et énergétique.

**QUATRE AGRICULTEURS**, voisins de parcelles, se sont rapprochés afin de réfléchir à une meilleure valorisation de leur outil de travail, à savoir leur terres agricoles.

L'agrivoltaïsme est la solution qui leurs a semblé la plus ambitieuse. Pour la mener à bien, il ont choisi de se regrouper sous un nom : Photocible.

**N'hésitez pas à nous contacter :**

**contact@agrivoltaïsme-photocible.fr** ou par téléphone au **02 53 53 40 04**.

Nous restons à disposition pour toutes questions.